

GÉOPOLITIQUE DU KOWEÏT

Dossier
géopolitique
du CEGESMO

II - 2025

ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET NOUVELLES
STRATÉGIES INTERNATIONALES



**Réformes
politiques et
blocages
institutionnels**

**Société civile et
aspirations
démocratiques**

**Richesse
pétrolière et
tentatives de
diversification**

**Un médiateur
dans un Golfe en
tension**



CENTRE D'ÉTUDES GÉOPOLITIQUES SUR LE MOYEN-ORIENT



CEGESMO

Le Centre d'études géopolitiques sur le Moyen-Orient (CEGESMO) est un laboratoire d'idées (*think tank*) qui se consacre à l'étude et à l'analyse des enjeux géopolitiques du Moyen-Orient contemporain.

Le CEGESMO est établi à Strasbourg, ville-carrefour située au cœur de l'Europe dont l'université est réputée depuis le XIXe siècle pour son excellence dans le domaine des études orientales.

Fière de cette tradition, notre équipe de jeunes chercheurs et professionnels, originaires d'Europe et de pays du Moyen-Orient, vise à apporter une meilleure compréhension de cette région complexe en combinant connaissance des langues et des cultures locales à l'application d'une méthode d'analyse influencée par l'école française de géopolitique.

ADHÉSION ET SOUTIEN

Le CEGESMO est une association indépendante dont l'existence repose sur votre soutien. En devenant membre pour seulement 20€ par an, vous accédez à des tarifs préférentiels sur nos publications et événements. Vous pouvez également choisir de faire un don, quel qu'en soit le montant. Chaque contribution, aussi modeste soit-elle, est précieuse : elle nous permet de poursuivre nos recherches, de partager nos analyses et de faire vivre un espace de réflexion sur le Moyen-Orient.

(Plus d'informations sur cegesmo.org).

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION :

ESMAIL JASEM ET THOMAS TRONET

@CEGESMO

CEGESMO.ORG

CONTACT@CEGESMO.ORG



CEGESMO

Géopolitique du Koweït

Sommaire



- 08 **Un golfe Persique ou Arabique ?**
Thomas Tronet
- 17 **Brève chronologie du Koweït**
CEGESMO
- 18 **Le Koweït : quelle actualité politique ?**
Mohammad Alwahaib
- 24 **Le système politique koweïtien : entre blocages institutionnels, clientélisme et défis de réforme**
Esmail Jasem
- 29 **L'évolution des frontières du Koweït au XXe siècle**
CEGESMO
- 32 **La citoyenneté au Koweït : idéal constitutionnel et réalités discriminatoires**
Esmail Jasem
- 34 **Données sur la population du Koweït**
CEGESMO
- 36 **L'évolution sociopolitique de la communauté chiite**
Esmail Jasem

- 41 **Le Koweït et le Conseil de coopération du Golfe**
CEGESMO
-
- 42 **Les dynamiques de l'islamisme sunnite au Koweït**
Esmail Jaseem
-
- 45 **Les rapports avec les grandes puissances : États-Unis, Russie et Chine**
CEGESMO
-
- 48 **L'émancipation politique des femmes : avancées législatives et obstacles socioculturels**
Esmail Jaseem
-
- 51 **Les apatrides du Koweït (Bidounes)**
CEGESMO
-
- 52 **Les élus de la nationalité koweïtienne**
Claire Beaugrand
-
- 60 **Le courant libéral et démocrate face aux défis conservateurs**
Esmail Jaseem
-
- 63 **Le pétrole au Koweït**
CEGESMO
-
- 64 **Entretien avec Anwar al-Rasheed, représentant du Conseil international pour le soutien aux procès équitables et aux droits de l'Homme au Koweït**
-
- 66 **Le Koweït face au conflit israélo-palestinien : un soutien inébranlable à la Palestine dans un contexte de tensions internationales**
Othman El Kachtoul
-

69

La conquête spatiale koweïtienne : une stratégie de diversification économique et d'influence

Victoire Razavi

71

Exposer pour ex/résister : formation, genèse et développement des collections nationales koweïtiennes pré/post invasion

Melissa Tedafi

83

Le Koweït, petit dernier de la politique de diversification dans le Golfe

Pablo Lechapelier

- Situé à l'extrémité nord-ouest du Golfe, frontières avec l'Irak, l'Arabie Saoudite et l'Iran (frontière maritime).
- **Statut politique** : Émirat constitutionnel indépendant depuis 1961, gouverné par la famille al-Sabah.
- **Démographie** : Population de 4,3 millions d'habitants avec une proportion significative d'apatrides (*bidūn*).
- **Économie** : Dépendance critique à l'exportation d'hydrocarbures.
- **Position stratégique** : Port naturel bien protégé, voie commerciale historique entre la Mésopotamie et l'océan Indien.
- **Politique étrangère** : Accent sur la neutralité et la médiation dans les conflits régionaux et internationaux.
- **Rôle régional** : Membre fondateur du Conseil de coopération du Golfe (CCG) en 1981.
- **Vulnérabilités** : Exposé aux fluctuations du cours du pétrole, aux tensions régionales et aux ambitions des puissances voisines (invasion irakienne de 1990).



- **Superficie** : 17 818 km²
- Soit environ deux fois la taille de l'Alsace (8 280 km²)
- 499 km de côtes
- Territoire presque entièrement désertique

Éditorial

Dans ce numéro consacré au Koweït, le CEGESMO aborde un sujet souvent négligé dans le paysage académique français. Alors que les études sur le monde arabe se concentrent généralement sur le Maghreb, l'Égypte et le Levant, les monarchies du golfe Persique, et particulièrement le Koweït, restent méconnues.

Ce petit État de 17 818 km² mérite pourtant une analyse approfondie. Sa position géographique stratégique, entre l'Irak, l'Iran et l'Arabie saoudite, en fait un acteur clé dans la région. Ses vastes réserves pétrolières, représentant environ 8% des réserves mondiales, lui confèrent une importance économique disproportionnée par rapport à sa taille.

L'histoire récente du Koweït, marquée par l'invasion irakienne de 1990, illustre la vulnérabilité des petits États dans un environnement géopolitique complexe. Cet événement a profondément influencé sa politique étrangère, l'orientant vers un équilibre délicat entre ses voisins puissants et des alliances occidentales.

Sur le plan intérieur, le Koweït présente une forme de gouvernance unique dans la région : une monarchie constitutionnelle avec un parlement élu. Ce système, bien qu'imparfait, offre un contraste intéressant avec les régimes voisins.

Ce système est également caractérisé par une société civile active, un phénomène rare dans la région. Cependant, cette dynamique sociétale est de plus en plus influencée par un islamisme grandissant, qui se manifeste tant sur le terrain civil que politique.

Économiquement, le pays fait face au défi de la diversification, sa dépendance au pétrole restant un point de vulnérabilité majeur.

Géopolitiquement, il doit naviguer entre les tensions régionales, notamment entre l'Iran et l'Arabie saoudite.

Ce numéro vise à combler une lacune dans notre compréhension de la région. L'étude du Koweït offre des perspectives précieuses sur les dynamiques complexes du golfe Persique et sur le rôle que peuvent jouer les petits États dans un contexte international en constante évolution. Elle permet également d'observer l'interaction entre les structures traditionnelles de gouvernance, une société civile dynamique et l'influence croissante de l'islamisme, offrant ainsi un aperçu unique des défis politiques et sociaux auxquels font face les États du Golfe.

Nous tenons à remercier pour leur soutien les membres fondateurs du CEGESMO. Nos plus vifs remerciements sont également adressés à ceux qui, au Koweït et en France, ont accepté de collaborer avec nous pour ce dossier.

Esmail Jasem

Un golfe Persique ou Arabique ?

Thomas Tronet

Co-directeur du Centre d'études géopolitiques sur le Moyen-Orient

La situation géographique du Koweït, à l'extrémité nord-ouest du Golfe (*Persique* et/ou *Arabique*, nous allons y venir), lui confère une importance à la fois économique et stratégique, puisqu'il représente depuis l'Antiquité une voie de passage essentielle pour le commerce international.

Entouré de voisins plus grands et plus puissants comme l'Irak, l'Iran et l'Arabie saoudite, le Koweït se doit de naviguer sur une voie complexe pour assurer sa survie et sa sécurité.

Nous débutons notre étude de ce pays trop méconnu en nous penchant sur l'histoire du Golfe, un espace maritime au cœur des ambitions régionales depuis des siècles.



Néanmoins, depuis l'émergence du panarabisme dans les années 1950, la montée en puissance de l'Arabie saoudite et la fin du protectorat britannique sur les monarchies arabes du Golfe (le Koweït en 1961, et les autres au début des années 70), cette suprématie iranienne est âprement contestée. Cette contestation se cristallise notamment autour d'une querelle sémantique d'apparence anodine, mais aux implications géopolitiques profondes : **faut-il parler de « golfe Persique » ou de « golfe Arabique » ?**

L'appellation traditionnelle de « golfe Persique », est de plus en plus souvent remplacée en français et dans d'autres langues européennes par celle de « golfe Arabique », voire de « golfe Arabo-Persique » dans une tentative de conciliation. En Turquie on utilise également le terme de « golfe de Bassorah » (*Basra Körfezi*), un terme hérité de l'ère ottomane. Mais derrière ces termes se cache une véritable bataille pour la légitimité historique, l'influence régionale et le contrôle des ressources du Golfe.

Tous les ans, le 10 du mois d'ordibehesht (30 avril), l'Iran célèbre le « Jour national du golfe Persique ». Cette commémoration est une réaffirmation hautement symbolique de la souveraineté iranienne sur ce bras de mer. Elle célèbre la prise de l'île d'Ormuz en 1622, alors aux mains des Portugais, par les forces safavides alliées à la Compagnie britannique des Indes orientales.

Cet événement marqua la fin de plus d'un siècle de domination portugaise sur le Golfe. Mais au-delà de l'aspect historique, cette célébration est pour le gouvernement iranien un moyen de rappeler au monde le lien ancien et indéfectible qui unit, selon lui, l'Iran à cette mer qui borde son flanc sud-ouest, une mer que Téhéran considère être un élément constitutif de son identité nationale. Pendant des siècles, l'Iran a effectivement été la puissance dominante du Golfe, une domination qui remonte à l'Antiquité.

Loin d'être une simple dispute académique, ce débat reflète les tensions historiques, religieuses et politiques existant entre l'Iran et les États arabes du Golfe. Chaque camp revendique une primauté historique sur cet espace maritime crucial, carrefour des routes commerciales et concentrant une part significative des réserves mondiales d'hydrocarbures.

Des incidents diplomatiques, des controverses lors d'événements sportifs internationaux ou encore des polémiques concernant de la cartographie en ligne illustrent régulièrement l'actualité brûlante de cette question, transformant une simple appellation en un enjeu de souveraineté et d'identité nationale.

Nous allons tenter d'explorer l'évolution de la perception du Golfe et de son appellation à travers les siècles, depuis l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine, en passant par les empires iraniens, les périodes de dominations portugaise et britannique, et enfin l'émergence des États arabes modernes. Cette plongée dans l'histoire nous permettra de comprendre les racines profondes de cette controverse et de saisir les enjeux qui se cachent derrière le choix des mots.

Des Mésopotamiens aux Sassanides : l'affirmation progressive d'une hégémonie perse

L'histoire des appellations du Golfe est un reflet des cultures et civilisations successives qui ont marqué son pourtour. Les premiers textes cunéiformes mésopotamiens, datant du troisième millénaire avant J.-C., le désignent sous le nom de « mer inférieure » ou de « mer de Magan ». Le royaume de **Magan**, situé dans l'actuel Oman, entretenait des relations commerciales importantes avec les cités-États de Mésopotamie, en étant notamment leur principal fournisseur de cuivre.

Vers 500 avant J.-C., le géographe grec Hécatee de Milet emploie pour la première fois l'expression **Persikos kolpos**, « golfe Persique ». Cette dénomination témoigne de l'influence croissante de l'Empire achéménide (550 – 330 av. J.-C.), fondé par Cyrus le Grand. Ce dernier conquiert Babylone et l'ensemble de la Mésopotamie en 539 av. J.-C. Darius Ier (522-486 av. J.-C.) étend le contrôle achéménide sur le Golfe. Hérodote rapporte que les « îles de la mer Érythrée » sont rattachées à la quatorzième satrapie, et les inscriptions royales achéménides mentionnent Maka (Magan) parmi les territoires tributaires.

Darius Ier commande l'expédition de l'explorateur grec Scylax de Caryande, qui part d'Hormirzad (actuel Bandar-Abbas) pour explorer le Golfe et les mers environnantes. Cette entreprise vise à cartographier les côtes, identifier les ressources et les populations locales, renforçant ainsi la mainmise perse sur la région. Toutefois, il faut nuancer cette image d'une domination maritime totale. **Les Achéménides, davantage tournés vers les conquêtes terrestres, font montre d'un intérêt relativement limité pour le développement d'une véritable puissance navale dans le Golfe. Leurs priorités restent continentales.**

L'emprise de l'Empire parthe (247 av. J.-C. - 224 ap. J.-C.) sur le Golfe, comme pour les Achéménides, reste **indirecte et limitée**. Charax Spasinou (actuelle Bassorah), capitale du royaume de Characène, vassal des Parthes, s'impose comme le principal port de la région et un carrefour commercial majeur entre l'Inde, la Mésopotamie et la Méditerranée. L'influence de Characène s'étend sur l'île de Falaïka (actuel Koweït), Bahreïn et le sud du Golfe, mais **elle relève davantage d'une influence commerciale que d'une domination politique et militaire directe comparable à celle des Sassanides plus tard.**

C'est en effet sous la dynastie sassanide (224-651 ap. J.-C.) que le Golfe devient ce que l'on pourrait qualifier de véritable « **lac sassanide** ». Ardachir Ier (224-242), fondateur de la dynastie, après avoir vaincu les Parthes, soumet les tribus arabes de la région du Golfe. L'inscription de la *Ka'ba-ye Zartosht*, gravée sous le règne de son successeur, Chahpour Ier, atteste que Manzunshahr (Oman) fait partie intégrante de l'Empire. Chahpour II (309-379) poursuit l'expansion et mène des campagnes militaires, notamment à Bahreïn. Ses actions décisives contre les tribus arabes lui valent le surnom de *Dhu al-Aktaf*, « Celui qui perce les épaules ». Il fonde la ville de Peroz-Ardachir à Khatt (dans l'actuel émirat de Ras al-Khaimah), renforçant la présence sassanide sur la rive sud du Golfe. L'influence sassanide se diffuse d'ailleurs plus largement dans la péninsule arabique, témoignant d'une volonté d'expansion et de contrôle qui dépasse le seul cadre du Golfe.

Cette expansion est motivée par des impératifs stratégiques et économiques : la sécurisation des routes commerciales maritimes, vitales pour l'Empire, la lutte contre la piraterie endémique qui perturbe les échanges, et l'affirmation de la puissance impériale face à l'Empire romain d'Orient et aux tribus arabes. Pour consolider leur domination, les Sassanides intègrent le Golfe à leur *kust* (région) du *Khwarwarān* (« quart sud-ouest ») de leur Empire et mettent en place une administration efficace.



Empire sassanide à l'époque de Khosrow Parviz (590-628).

Ariamihir, CC BY-SA 4.0 <<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>>, via Wikimedia Commons

Des gouverneurs (marzbans) et des garnisons sont installés dans des points stratégiques. Un vaste système défensif est élaboré, dont le « Mur des Arabes » (*Khandaq-e Shahpur*), construit par Chahpour II, pour protéger le sud de la Mésopotamie des incursions. La forteresse de Tylos à Bahreïn, probablement érigée sous Ardachir Ier, et les vestiges de forts sassanides le long de la côte témoignent de cette emprise territoriale et militaire.

Le Golfe devient un axe crucial pour le commerce sassanide avec l'Inde, la Chine et l'Afrique de l'Est. Les Sassanides facilitent l'échange de produits précieux : soie, épices, ivoire, et les célèbres perles du Golfe. La province du Pars (Fars) se transforme en un centre économique majeur, avec la construction de villes comme Bichapour et Peroz-Ardachir, et l'exploitation de ressources naturelles comme le cuivre d'Oman et l'argent du Yémen. Le port de Siraf s'affirme comme un avant-poste militaire et un pôle commercial de premier plan. **On peut parler d'un Golfe uni sous les Sassanides, une sorte de « mare nostrum » perse, avec un contrôle des deux rives de ce bras de mer.**

Enfin, la **cosmologie zoroastrienne** renforce la dimension symbolique du Golfe pour les Sassanides. Il est considéré comme une partie de la mer **Farakhkart**, qui entoure **Khwanirah**, le continent central et berceau mythique de l'humanité dans la cosmographie zoroastrienne. Les Sassanides assimilent Khwanirah à leur propre empire, *Iranshahr*, le domaine des Aryens.

Cette dimension religieuse confère une légitimité supplémentaire à la mainmise sassanide sur le Golfe, perçu comme une composante essentielle de leur empire. Dans l'inscription de la *Ka'ba-ye Zartosht*, Chapour Ier considère que le territoire de l'autre côté de la mer, Oman (*Mazunshahr*) lui appartient, renforçant cette idée d'un Golfe intégré à *Iranshahr*.

De la conquête islamique à la domination portugaise : persistance de l'appellation « persique » et dynamisme commercial du Golfe

La conquête arabo-musulmane de l'Iran au VIIe siècle, qui aboutit à la chute de l'Empire sassanide en 651, ne fait pas disparaître pour autant l'appellation « persique » du Golfe. En effet, les sources islamiques, géographiques et historiques, continuent d'utiliser majoritairement le terme *Bahr Fars* (mer de Fars, du nom de la province perse du Pars (Fars), cœur historique de l'empire perse) pour désigner ce bras de mer. Des géographes tels qu'Istakhri, dans son *Livre des Routes et des Royaumes* (vers 950) ou Ibn Hawqal dans sa *Face de la Terre* (*Surat al-Ard*, 977), utilisent cette appellation.



Carte du golfe Persique selon Istakhri.

Seyyed Hossein Nasr, *Islamic Science: An Illustrated Study*, 1976.

Durant les premiers siècles de l'Islam, sous les Omeyyades (661-750) puis les Abbassides (750-1258), le Golfe conserve son rôle d'artère commerciale majeure. L'intégration de l'Iran à l'empire islamique, loin de marginaliser le Golfe, lui confère une nouvelle centralité au sein d'un vaste ensemble politico-économique s'étendant de l'Espagne au Pakistan actuel. Les Abbassides, qui ont renversé les Omeyyades avec le soutien des Iraniens, cherchent d'ailleurs à créer une société islamique unifiée, intégrant les cultures arabe et perse. Si l'arabe devient la langue de l'administration et du savoir, le persan conserve une influence notable, notamment dans le domaine maritime. De nombreux termes nautiques d'usage courant dans l'océan Indien, tels que *nakhuda* (capitaine), *bandar* (port) et *shahbandar* (maître de port), sont d'origine persane, témoignant du rôle important joué par les Iraniens dans le commerce maritime, y compris après la conquête islamique.

Des ports comme Bassorah, située à l'extrémité nord du Golfe, et Siraf, dans l'actuelle province iranienne de Bouchehr, deviennent des métropoles prospères, des centres d'échanges commerciaux et culturels de premier plan. **Siraf, en particulier, connaît un développement remarquable entre le VIIIe et le Xe siècle.** Des marchands de Siraf organisent des expéditions maritimes de grande envergure, atteignant l'Afrique de l'Est (le pays des Zanj) et même la Chine.

Le *Aja'ib al-Hind* (Merveilles de l'Inde), un recueil d'histoires maritimes compilé au Xe siècle par un capitaine originaire de Siraf, Ibn Shahriyar, mentionne de nombreux noms de capitaines persans, illustrant l'activité intense des marins iraniens dans l'océan Indien.

À partir du début du XVIe siècle, l'arrivée des Portugais dans le Golfe marque un tournant majeur. En 1507, Afonso de Albuquerque attaque Ormuz, une île stratégique contrôlant l'entrée du Golfe. La prise définitive d'Ormuz en 1515 inaugure plus d'un siècle de domination portugaise dans la région. Cette domination s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale visant à contrôler les routes commerciales vers l'Inde et à contourner le monopole ottoman sur le commerce des épices, en particulier celui du poivre. Les cartes et documents portugais de l'époque utilisent le terme *Sino Persico* (golfe Persique), reprenant l'appellation latine (*Sinus persicus*) héritée de l'Antiquité. Ce terme sera ensuite adopté par les cartographes européens, contribuant à sa diffusion et à sa pérennisation dans les langues occidentales.

Il convient toutefois de nuancer l'image d'une domination portugaise totale et uniforme. Les Portugais se concentrent principalement sur Ormuz, point de convergence des routes commerciales vers l'Inde, Bassorah et l'Iran. Leur présence est avant tout navale et vise à contrôler le détroit d'Ormuz et à sécuriser les routes commerciales, en intervenant militairement lorsque celles-ci sont menacées. Le roi d'Ormuz devient un vassal des Portugais, leur payant un tribut annuel, et la douane d'Ormuz passe sous contrôle portugais.

La présence portugaise, si elle perturbe les réseaux commerciaux traditionnels, ne les fait pas disparaître complètement. L'aristocratie locale d'Ormuz conserve ses positions. Des groupes divers, tels que les Juifs, les Turcs, les Perses et les Arméniens, continuent de vivre et de commercer dans le Golfe, maintenant son caractère cosmopolite.

De plus, la présence portugaise suscite des résistances et entraîne une redistribution des forces dans la région. L'émergence d'autres puissances, notamment Oman qui se constituera un puissant empire maritime au XVIIe siècle, et l'intensification des conflits dans le Golfe sont en partie des conséquences de l'irruption portugaise. **Les Portugais, avec leur stratégie de *divide et impera*, notamment en essayant de dresser les Arabes contre les Persans, contribuent à exacerber les tensions préexistantes.**

Enfin, il est important de rappeler que la domination portugaise, bien que significative, est restée géographiquement limitée. Hormis quelques points d'appui comme Ormuz, Mascate (jusqu'en 1650) et plus tard Bandar Kong (jusqu'aux années 1720), ils ne contrôlent pas l'ensemble du Golfe. La prise d'Ormuz en 1622 par les forces safavides et britanniques marque un tournant et le début du déclin de l'influence portugaise dans la région.

En 1602 les Safavides s'étaient déjà emparés de Bahreïn. Ils attaquèrent également Bassorah à plusieurs reprises et occupèrent la ville de 1697 à 1701, avant d'être reprise par les Ottomans. La marine safavide resta au cours de son histoire relativement faible, ce qui permit notamment à **l'Empire omanais** d'étendre son influence dans le Golfe et l'océan Indien. Ensuite ce sera au tour des Britanniques de dominer le Golfe à partir du XIXe siècle.

Du XIXe au XXe siècle : la domination britannique, la montée en puissance du terme de « golfe Arabique » et les rivalités régionales persistantes

Dès la fin du XVIIIe siècle, la Grande-Bretagne, devenue une puissance territoriale en Inde, cherche à sécuriser ses liaisons maritimes avec son « *jewel in the Crown* ». Cela passe par la lutte contre la piraterie, l'esclavage et le trafic d'armes qui perturbent le commerce maritime dans le Golfe.

La *Royal Navy* établit une présence navale, s'appuyant notamment sur des troupes indiennes pour imposer la *Pax Britannica* dans la région. Londres considère le contrôle de la mer comme essentiel pour asseoir son influence dans le Golfe, s'inscrivant en cela dans la continuité des Portugais.

Une expédition part de Bombay en 1819 et attaque Ras al-Khaimah, afin de mettre fin aux actes de piraterie dont sont accusés les Qawasim, qui possèdent alors une puissante flotte. L'année suivante est signé avec des cheikhats du Golfe un traité pour fin à la piraterie dans le Golfe (*General Treaty for the Cessation of Plunder and Piracy by Land and Sea*).

Un second traité est signé en 1853 afin d'instaurer une « trêve perpétuelle » dans le Golfe, ce qui donnera naissance aux États de la Trêve (*Trucial States*), *de facto* sous protection britannique.

La première moitié du XXe siècle marque un tournant majeur dans l'histoire du Golfe avec l'affirmation de la puissance britannique et le déclin de l'influence ottomane. Les intérêts britanniques dans le Golfe, initialement motivés par la protection de la route des Indes, se sont progressivement étendus au contrôle des ressources pétrolières, découvertes en Iran en 1908.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la politique britannique dans le Golfe est largement formulée et menée par le gouvernement des Indes, qui a tendance à adopter une posture agressive, parfois tempérée par Londres, pour qui le Golfe reste secondaire par rapport aux enjeux européens.

L'influence britannique se formalise par une série d'accords signés avec les cheikhs arabes du Golfe : Mascate (1891), les États de la Trêve (actuels Émirats) (1892), Bahreïn (1892), le Koweït (1899) et le Qatar (1916). Ces accords, qui placent *de facto* ces territoires sous protectorat britannique, visent à contrer l'influence d'autres puissances européennes, notamment la France et l'Allemagne, ainsi que celle de l'Empire ottoman. Le Royaume-Uni impose un système de domination indirecte, s'appuyant sur les chefs locaux, à l'instar de ce qu'elle a mis en place en Inde. Cette stratégie aboutira à la création de nouveaux États sur la rive arabe du Golfe, redessinant la carte politique de la région.

L'intervention britannique modifie également l'économie traditionnelle du Golfe, la *Royal Navy* s'appropriant l'essentiel du commerce à longue distance, reléguant les boutres traditionnels à des rôles plus marginaux. L'éviction définitive des Qawasim de Bandar Lengeh en 1887, combinée à l'imposition de droits de douane élevés en 1903, a mis fin à l'importance de la ville en tant que port franc, démontrant l'impact direct des politiques britanniques sur les économies locales.

La découverte et l'exploitation du pétrole au XXe siècle, d'abord en Iran puis dans les États arabes du Golfe, confèrent à la région une importance stratégique accrue. L'*Anglo-Persian Oil Company* (future BP), fondée en 1909, devient un acteur majeur et un fournisseur essentiel de la *Royal Navy*. Après la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne, affaiblie, est confrontée à la nécessité de maintenir la stabilité du Golfe pour garantir la continuité de la production pétrolière.

En janvier 1968 le gouvernement britannique décide de retirer ses forces de « l'est de Suez ». Cela signifie la fin de la protectorats du Golfe. Le Koweït avait déjà pris son indépendance en 1961, les autres monarchies du Golfe font de même en 1971.

Le retrait britannique du Golfe en 1971 ouvre une nouvelle ère, marquée par l'affirmation de puissances régionales comme l'Iran et l'Arabie saoudite. Cette période est rapidement suivie par une intervention croissante des États-Unis, qui deviennent le nouveau garant de la sécurité dans la région, notamment après la révolution islamique et la guerre Iran-Irak. La rivalité entre l'Iran et les États arabes du Golfe, exacerbée par des différends religieux (chiisme/sunnisme), des ambitions régionales et la compétition pour les ressources pétrolières, se poursuit jusqu'à nos jours.

À partir des années 50 l'Égypte de Nasser avait commencé à utiliser le terme de « golfe Arabique » dans le cadre de sa politique pan-arabiste. À partir de 1958 le régime baathiste irakien fait de même. Dans les années 70 et 80 les monarchies arabes du Golfe utilisent l'expression « golfe Arabique » dans leurs communications officielles. Cette décision est révélatrice d'une volonté d'affirmation identitaire et d'une tentative de réécriture de l'histoire. Les jeunes États arabes cherchent à construire une histoire nationale qui minimise l'influence perse et à affirmer leur souveraineté sur le littoral du Golfe.

La controverse sur le nom du Golfe persiste au XXI^e siècle, illustrant la persistance des tensions régionales. Des propositions de compromis, comme « golfe Islamique » ou « golfe Arabo-Persique » ont échoué.

L'usage des termes « golfe Arabique » ou « golfe Persique » reste un marqueur politique fort, reflétant les positions de chaque camp. Même au sein des institutions américaines, l'usage varie : l'armée de l'air et l'armée de terre utilisent généralement « *Persian Gulf* », tandis que la marine (notamment la *5th Fleet*, en poste dans le Golfe) opte pour « *Arabian Gulf* ».

Au-delà de la question du nom, le Golfe fait face à de nombreux défis au XXI^e siècle : sécurité des régimes en place, montée de l'islam radical, tensions religieuses, gestion des ressources pétrolières et préparation de l'après-pétrole.

Malgré les influences extérieures successives, portugaise, britannique puis américaine, et les rivalités régionales persistantes, le Golfe conserve une identité propre, qui ne se résume ni à une simple extension du monde arabe ni du monde iranien. Le terme *khalidji* (habitant du Golfe), témoigne de cette identité singulière, fruit d'un brassage historique de populations, de langues et de religions, et d'une tradition séculaire de commerce et d'échanges avec les pays voisins.

Le Golfe est un passage vital pour le transport maritime mondial. Le détroit d'Ormuz, point de passage obligé pour les navires quittant le Golfe, voit transiter environ 21 millions de barils de pétrole par jour, soit 30% du pétrole transporté par voie maritime dans le monde.

Le Golfe détient environ 55 à 60% des réserves pétrolières prouvées mondiales ainsi qu'environ 40% des réserves de gaz naturel.

Le contrôle du Golfe et du détroit d'Ormuz confère aux États de la région une influence très importante sur les marchés énergétiques mondiaux.

Conclusion : un nom pour un Golfe, reflet d'une histoire complexe et d'enjeux persistants

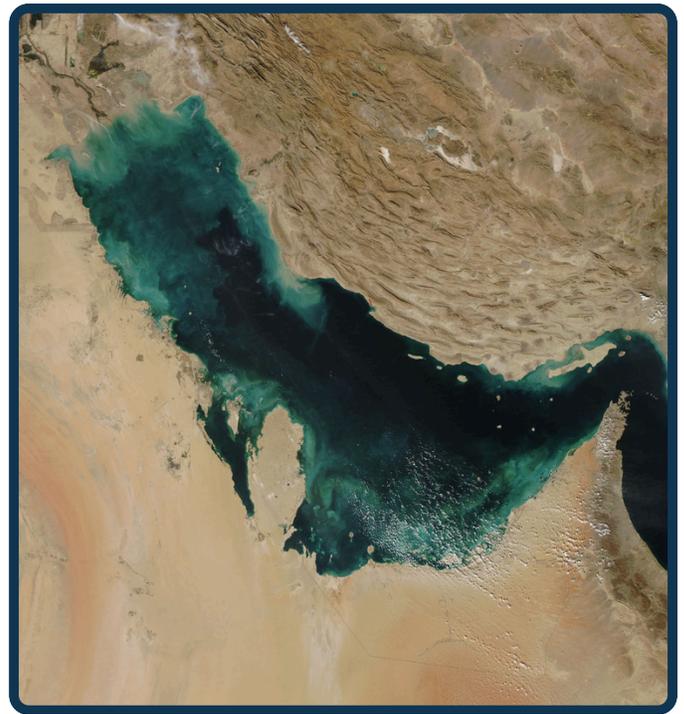
L'histoire du nom du Golfe est une fresque complexe, où se superposent les influences et les ambitions des empires et des nations qui, tour à tour, ont convoité cet espace maritime stratégique. De la « mer de Magan » des Mésopotamiens au *Persikos kolpos* des Grecs, du *Bahr Fars* des géographes arabes au *Basra Körfezi* des Ottomans, jusqu'à la controverse actuelle entre « golfe Persique » et « golfe Arabe », chaque appellation raconte une histoire de pouvoir et d'identité. La persistance millénaire du terme « golfe Persique », sous diverses formes, témoigne de l'influence durable de l'Iran sur la région, une influence qui remonte aux empires antiques et qui a façonné l'histoire et la culture du Golfe pendant des siècles.

Cependant, la montée en puissance des États arabes du Golfe au XXe siècle, soutenus par des puissances occidentales comme la Grande-Bretagne puis les États-Unis, a remis en cause cette prédominance historique. La promotion du terme de « golfe Arabe », portée par le nationalisme arabe et les aspirations à l'unité, est une tentative de forger une nouvelle identité régionale, distincte de l'héritage perse. Le débat sur le nom du Golfe n'est donc pas une simple querelle sémantique ; il est l'expression d'une lutte pour la légitimité, pour le contrôle symbolique et, *in fine*, pour l'influence géopolitique dans une région riche en ressources et traversée par des tensions persistantes.

L'avenir du débat sur le nom du Golfe reste incertain, tandis qu'un autre golfe - celui du Mexique - est lui aussi désormais victime d'une bataille de mots.

Ce qui est sûr, c'est que le Golfe, avec son identité unique forgée par des siècles de d'échanges entre Iraniens et Arabes, ainsi qu'avec d'autres peuples, continuera à jouer un rôle crucial sur la scène régionale et mondiale.

Le débat sur son nom, reflet des rivalités et des aspirations qui animent la région, continuera, lui aussi, à alimenter les discussions et les controverses, tant que les enjeux de pouvoir et d'identité qui le sous-tendent n'auront pas trouvé de résolution durable. Le nom du Golfe restera donc, pour longtemps encore, un puissant symbole des forces qui façonnent cette région du monde, carrefour d'empires, de cultures et d'ambitions.



Brève chronologie du Koweït

1701 : La tribu des Utub (dont la famille al-Sabah), quitte le Nejd à cause de la famine et s'installe dans l'actuel Koweït.

1871 : Expédition ottomane de al-Hassa. Le cheikh Abdullah al-Sabah aide les Ottomans qui lui donnent le titre de « *kaymakam* ». Le Koweït se rapproche de l'Empire ottoman.

1899 : Signature d'un accord avec le Royaume-Uni, le Koweït devient un protectorat britannique. Les Ottomans tentent de reprendre la main sur le Koweït les années suivantes.

1922 : Protocole d'Uqair, une large partie du territoire revendiqué par le Koweït est accordé au sultanat du Nejd (Arabie saoudite).

1938 : Découverte du gisement pétrolier de Burgan, le deuxième plus grand au monde.

1953 : Création du fonds souverain, le premier au monde.

1961 : Indépendance du Koweït. Une constitution est adoptée l'année suivante. Le premier ministre irakien Abdul-Karim Qasim prétend que l'entièreté du Koweït appartient à l'Irak.

1990 : L'Irak envahit le Koweït. Une coalition internationale menée par les États-Unis libère le pays l'année suivante (opération Daguet pour la France).

1992 : L'ONU définit le tracé définitif de la frontière entre le Koweït et l'Irak.

2005 : Les femmes obtiennent le droit de voter et d'être élues.

Années 2010 : instabilité politique, la baisse du cours du pétrole entraîne des restrictions budgétaires.

2017-2020 : Crise au sein du CCG entre le Qatar d'un côté, l'Arabie saoudite et les ÉAU de l'autre. Le Koweït joue un rôle de médiateur.

2020 : mort de Cheikh Sabah, qui a influencé la politique étrangère du Koweït pendant des décennies.

10 mai 2024 : dissolution de l'Assemblée nationale et suspension de certains articles de la Constitution pour une période n'excédant pas quatre ans.

Le Koweït : quelle actualité politique ?

Mohammad Alwahaib

Directeur du département de philosophie de l'Université du Koweït

Traduit de l'anglais par Chloe Blanc et Thomas Tronet

Le règne de Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, bien que relativement court – d'une durée de moins de trois ans – a été marqué par plusieurs traits notables.

Durant cette période, l'annonce du choix du prince héritier, l'actuel émir Cheikh Mishal, a été très rapide. De plus, pour la première fois, Cheikh Ahmad Al-Nawaf, fils de l'émir, a été nommé Premier ministre.

Ce qui distinguait cette phase de transition était le fort désir de réforme, comme l'ont déclaré l'émir et son Premier ministre de l'époque : une réforme fondamentale de l'État dans son ensemble. Il semble que la classe politique dominante à cette époque croyait en la nécessité de changer tous les hauts fonctionnaires de presque toutes les institutions étatiques, y compris l'armée et le ministère de l'Intérieur.

Peut-être cela s'est-il confirmé par la « purge » menée par le gouvernement de l'époque, qui a soit licencié, soit refusé de renouveler les postes de direction supérieurs et semi-supérieurs dans la plupart des ministères et agences de l'État. Certaines sources évoquent plus de 500 postes vacants, dont la majorité reste inoccupée à ce jour.

La croyance dominante à cette époque — et nous nous contentons ici de la décrire sans l'évaluer — était que la corruption s'était répandue au cours des dernières années de l'émirat du défunt Cheikh Sabah Al-Ahmad, pour plusieurs raisons.

La plus significative était son âge avancé et sa santé déclinante, ainsi que la faiblesse du Premier ministre face aux intimidations des députés de l'Assemblée nationale. Un autre facteur clé était l'octroi de pouvoirs étendus au président de l'Assemblée nationale de l'époque, Marzouq Al-Ghanem, perçu non seulement comme le président du Parlement, mais aussi comme le véritable chef du gouvernement.

Ce qui importe le plus dans ce contexte, c'est que le défunt émir Cheikh Nawaf Al-Ahmad a délégué une grande partie de ses pouvoirs en tant que chef de l'État à son frère, alors prince héritier et actuel dirigeant de facto, Son Altesse Cheikh Mishal Al-Ahmad, presque un an après son accession au trône.

Certains pensaient que la transition du pouvoir au Koweït après le décès de Cheikh Nawaf serait aussi difficile que la sélection du défunt émir Cheikh Sabah Al-Ahmad en 2006, en raison des nombreux conflits politiques au sein de la famille régnante.

Cependant, cette transition s'est déroulée de manière fluide et naturelle. Contrairement aux attentes de ceux qui pensaient que l'Assemblée nationale interviendrait pour trancher le différend sur l'émirat, comme en 2006, la passation du pouvoir a eu lieu dans un calme inédit. Elle s'est conclue par la prestation de serment de Son Altesse Cheikh Mishal devant l'Assemblée nationale, conformément aux procédures constitutionnelles, en tant que souverain du pays.

Avec l'accession de Cheikh Mishal au trône, des spéculations ont émergé quant au choix de son prince héritier.

Certains pensaient qu'il choisirait l'un de ses fils, et de nombreux écrits de l'époque ont suggéré que le Koweït suivait la même voie que certains pays du Golfe en devenant une monarchie héréditaire directe. D'autres estimaient que le poste de prince héritier resterait dans la branche Al-Ahmad, tandis que d'autres encore plaidaient pour un retour de la branche Al-Salem au pouvoir.

En réalité, certains membres de l'Assemblée nationale ont cherché à influencer ce choix, bien que ce droit soit explicitement réservé à l'émir par la Constitution. Ce comportement a été fermement dénoncé par l'émir lui-même dans l'un de ses discours :

« L'audace a atteint un niveau inacceptable et intolérable, portant atteinte aux valeurs constitutionnelles et sapant les principes démocratiques sur lesquels nous sommes tous accordés pour guider notre action en faveur du bien public. Malheureusement, certains ont franchi la limite en interférant avec le droit de l'émir de choisir son prince héritier, oubliant que ce choix relève d'un droit constitutionnel clair et explicite. Une fois que l'émir a nommé son prince héritier, il revient aux autres institutions d'accomplir leur rôle conformément à la Constitution, et non avant ».

Ces spéculations ont été dissipées avec la nomination de Cheikh Sabah Khaled Al-Hamad Al-Sabah en tant que prince héritier. Ce choix a été largement bien accueilli par l'ensemble des acteurs politiques au Koweït, y compris par l'opposition, comme en témoignent les nombreuses réactions sur les réseaux sociaux.

Cheikh Sabah Khaled appartient à la famille de Mubarak Al-Kabeer, plus précisément à la branche Al-Hamad. Cette branche n'avait jamais exercé le pouvoir au Koweït, la gouvernance s'étant historiquement alternée entre les branches Al-Salem et Al-Ahmad.

Néanmoins, au-delà de cette ascension historique, Cheikh Sabah Khaled possède des liens familiaux étroits avec les deux branches régnantes :

- Sa mère, Cheikha Mozah Al-Ahmad Al-Jaber, est la sœur de l'émir actuel du Koweït.
- Son épouse, Cheikha Aida, est issue de la branche Al-Salem et fille du défunt Cheikh Salem Al-Ali Al-Salem Al-Sabah.

Sa nomination illustre la volonté de l'émir actuel de privilégier la compétence avant tout.

L'Assemblée nationale a toujours été le théâtre de conflits politiques, mais ces tensions se sont exacerbées avec les dynamiques internes à la famille régnante et l'état de santé du défunt émir Cheikh Nawaf.

Depuis 2020, le paysage politique koweïtien a été marqué par une instabilité croissante. L'Assemblée élue en décembre 2020 a été dissoute le 2 août 2022. De nouvelles élections ont eu lieu en septembre 2022, et la nouvelle Assemblée a tenu sa première session le 11 octobre.

Toutefois, la Cour constitutionnelle a annulé cette Assemblée le 19 mars 2023, en raison de l'annulation du décret de dissolution de l'Assemblée précédente, rendant ainsi invalides les élections et rétablissant l'Assemblée de 2020 avec Marzouq Al-Ghanem comme président.

Cette Assemblée rétablie a été confrontée à de nombreux blocages : plus de 28 députés ont boycotté les sessions, et le gouvernement dirigé par Ahmed Al-Nawaf a également refusé d'y participer.

La crise politique a atteint son paroxysme avec une détérioration sévère des relations entre Marzouq Al-Ghanem et le Premier ministre Cheikh Ahmed Al-Nawaf. Al-Ghanem a mené une attaque virulente contre ce dernier, le qualifiant lors d'une conférence de presse de « menace pour le pays et pour la sécurité publique ».

La résolution de cette crise est venue par un décret royal dissolvant l'Assemblée le 1er mai 2023. De nouvelles élections ont eu lieu le 6 juin 2023, mais l'Assemblée élue a, elle aussi, été dissoute par décret le 15 février 2024.

L'évolution du contexte politique actuel peut être analysée à travers deux discours clés de Son Altesse Cheikh Mishal.

Le premier, prononcé le 22 juin 2022 au nom de son frère, l'émir Cheikh Nawaf, exprimait une critique sévère du fonctionnement de l'Assemblée et du gouvernement :

« La scène politique demeure déchirée par des divergences... dictées par des intérêts personnels et des ambitions au détriment de la nation... Nous n'avons constaté aucun résultat concret ou accomplissement de la part de cette administration... Bien au contraire, les pratiques du gouvernement et du Parlement ont suscité frustration et mécontentement chez les citoyens. »

Dans ce même discours, il annonçait la dissolution du Parlement et appelait les citoyens à faire un choix avisé, les mettant en garde contre un retour aux anciennes pratiques sous peine de « mesures encore plus sévères ».

Ces mesures annoncées ont finalement été mises en œuvre lorsque, le 10 mai 2024, l'émir a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale et de suspendre certaines dispositions constitutionnelles pour une durée de quatre ans.

Cependant, il convient de noter que les empiétements de l'Assemblée nationale sur ses pouvoirs, tels que définis par la constitution, étaient nombreux, au point d'indigner la plupart des observateurs de la politique koweïtienne. Ces empiétements incluaient l'ingérence dans l'autorité de l'émir pour choisir son prince héritier, l'immixtion dans les politiques étrangères de l'État, la compromission de la transparence et de l'état de droit, l'insulte envers des pays alliés et les menaces à l'encontre de leurs ambassadeurs, ainsi que l'incitation à des manifestations de rue ou la mobilisation de l'opinion publique via les réseaux sociaux.

Il semble difficile de marquer le début de la « véritable » déviation dans l'expérience démocratique koweïtienne. Cependant, les pratiques des deux dernières décennies ont révélé sa vacuité, sa corruption et son échec. Peut-être que l'aspect le plus dramatique de cette évolution est la manière dont le réseau de corruption de la classe politique s'est étendu jusqu'à atteindre le milieu même des citoyens koweïtiens ordinaires.

L'expérience démocratique koweïtienne a malheureusement produit une classe politique uniquement concentrée sur la gestion de son propre réseau d'intérêts, qui s'est étendu pour inclure chaque institution gouvernementale, chaque ministère, les employés de haut rang et même les employés subalternes.

Ainsi, progressivement, l'« État » a été englouti par des réseaux politiques d'intérêts. Certains membres de cette classe politique, dans un effort pour étendre et gonfler leurs réseaux, ont fait des concessions qui ont mis en danger la sécurité du pays, comme l'a explicitement déclaré l'émir.

L'expérience historique a montré que toutes les réformes fragmentaires visant à corriger l'expérience démocratique ont échoué, et tout le monde au Koweït est également conscient du grand nombre d'agences de surveillance créées pour endiguer la corruption et le chaos. Le problème avec ces agences est qu'elles n'ont pas pu échapper au jeu d'équilibre de la classe politique corrompue du Koweït : comment peut-on finalement demander à ceux qui ont été nommés par la classe politique de surveiller les pratiques de cette même classe ?

La décision de l'émir de dissoudre l'Assemblée nationale a été largement saluée dans de nombreux secteurs de la société koweïtienne (certains Koweïtiens l'ont célébrée avec des feux d'artifice !). Cette décision, en soi, a été perçue comme brisant le cercle vicieux qui avait entraîné la politique koweïtienne dans un état de déclin notable. D'une part, elle a assuré que les décisions de réforme ne seraient pas entravées par l'opposition d'un bloc parlementaire ou d'un autre, et d'autre part, elle a empêché les membres de l'Assemblée d'interférer dans la sélection ou l'exclusion de ceux capables de prendre ces décisions de réforme.

Plusieurs indicateurs suggèrent que l'une des questions les plus importantes que le gouvernement a abordées depuis la dissolution de l'Assemblée nationale est celle de la nationalité, en raison de ses implications politiques et économiques significatives. La question de la citoyenneté koweïtienne est complexe et imbriquée dans les conditions politiques entourant l'ensemble de l'expérience politique koweïtienne.

Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les diverses raisons qui ont conduit le gouvernement à accorder la citoyenneté dans le passé, certaines d'entre elles étant justifiées, mais la question clé ici est la conviction de l'administration actuelle que de nombreuses violations ont eu lieu dans ce domaine, allant de la falsification à l'abus de pouvoir, et qu'il est temps d'aborder ces violations et de tenir les responsables pour comptables.

La raison derrière la concentration de l'administration actuelle sur la question de la citoyenneté, et nous décrivons ici la scène sans l'évaluer, est sa conviction que l'écart de l'Assemblée nationale par rapport à son rôle était largement dû à des soupçons liés à l'identité nationale ou au patriotisme parmi un nombre considérable de députés. Certains de ces députés sont soupçonnés d'avoir falsifié leur citoyenneté, ou sont des citoyens récemment naturalisés. Cette question a été abordée directement par l'émir lui-même lorsqu'il a fait référence au discours politique approprié et aux pratiques des pères fondateurs de la démocratie koweïtienne, soulignant que la réalité d'aujourd'hui est bien différente, « car elle ne s'aligne pas avec les traditions et les valeurs du peuple koweïtien d'origine ».

Le discours de l'émir continue : « ceux qui se sont infiltrés dans le pays et se sont drapés de sa citoyenneté sans droit, ou ceux qui ont pris de fausses identités, ou ceux qui détiennent une double nationalité, ou qui ont été tentés de s'engager dans la falsification pour l'obtenir, et ont bénéficié des ressources du pays sans droit, privant ceux qui le méritent vraiment...

Tous ces phénomènes négatifs ne seront pas autorisés à continuer, et seront réexaminés soigneusement par des Koweïtiens dignes de confiance ».

Il est clair que l'absence de l'Assemblée nationale représente une opportunité historique d'aborder et de réviser cette question. Le fait est que les députés eux-mêmes ont entravé de multiples efforts pour ouvrir ce dossier et l'examiner à diverses étapes du parcours démocratique koweïtien. Peut-être est-ce quelque peu compréhensible, car les membres de l'Assemblée nationale, élus par des circonscriptions soupçonnées d'avoir obtenu la citoyenneté par des moyens corrompus, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour entraver tout progrès dans cette enquête. L'intervention du gouvernement dans la question de la citoyenneté, qui a révélé des milliers de cas de falsification (les enquêtes étant toujours en cours), a été accueillie avec une large approbation par divers secteurs de la société koweïtienne.

Cependant, elle a soulevé des préoccupations lorsqu'elle a impliqué les épouses naturalisées de Koweïtiens, qui avaient renoncé à leurs nationalités d'origine comme condition nécessaire pour acquérir la citoyenneté koweïtienne. Le gouvernement a ses propres justifications pour révoquer la citoyenneté de ces femmes, estimant que toute personne ayant obtenu la citoyenneté après l'année 1987 l'a fait en violation de la loi (il existe certains détails juridiques et points de vue concernant cette interprétation de la loi, mais cela nous mènerait au-delà de la portée de cet article).

Les opposants à cette décision soutiennent que c'était le gouvernement koweïtien lui-même qui avait naturalisé, et donc ces femmes ne devraient pas supporter le coût de l'erreur gouvernementale dans cette procédure administrative-juridique.

Les opposants croient également que celles dont la citoyenneté a été révoquée avaient, en fait, renoncé à leurs citoyennetés d'origine comme condition pour obtenir la citoyenneté koweïtienne.

Maintenant, une fois ces citoyennetés d'origine abandonnées, il n'y a aucune garantie qu'elles seront rétablies, conduisant à une perte de passeports et par conséquent empêchant leurs déplacements, et un statut d'apatride de facto. Cette question reste un sujet majeur de débat dans les cercles politiques et culturels du Koweït, et il est probable que le gouvernement fera quelques concessions en raison de sa position ferme.

Il y a de nombreux défis au Koweït qui attendent attention et action, la question de la citoyenneté et de la réforme politique n'étant que le début. En plus des défis politiques, il y a des défis économiques, sociaux et législatifs - des questions sensibles et importantes qui nécessitent des mesures globales pour parvenir à un développement durable et améliorer la qualité de vie des citoyens.



e.gov.kw

Cheikh Mishal est l'émir du Koweït depuis le 20 décembre 2023.

Comme tous les émirs du Koweït, il descend directement de Mubarak le Grand, au pouvoir de 1896 à 1915.

Il prit la décision importante de dissoudre le parlement le 10 mai 2024.

Le système politique koweïtien : entre blocages institutionnels, clientélisme et défis de réforme

Esmail Jasem

Docteur en histoire du monde arabe contemporain et co-directeur du Centre d'études géopolitiques sur le Moyen-Orient

Le système politique koweïtien présente des particularités qui le distinguent des démocraties parlementaires occidentales classiques. L'absence de partis politiques légaux et la nomination du Premier ministre par l'émir plutôt que par la majorité parlementaire créent un contexte propice au clientélisme et à l'instabilité politique.

Contrairement aux démocraties établies, le Koweït ne permet pas à une majorité parlementaire de former un gouvernement. L'émir nomme le Premier ministre, qui forme ensuite son cabinet, créant ainsi une déconnexion entre le pouvoir législatif et l'exécutif. Cette configuration engendre une instabilité chronique, avec par exemple 7 dissolutions du Parlement en 10 ans entre 2006 et 2016.

L'opposition parlementaire, frustrée par son incapacité à légiférer efficacement, a tendance à surexploiter les mécanismes de contrôle comme les interpellations ministérielles. Cela conduit à des blocages fréquents entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. L'absence de partis politiques officiels complique également la formation de coalitions stables et cohérentes au sein de l'opposition.

Le système politique koweïtien favorise le développement de réseaux clientélistes à différents niveaux :

- Au sein de la famille régnante Al-Sabah, où différentes branches rivalisent pour le pouvoir et les postes clés.
- Entre le gouvernement et certains députés, à travers des nominations ou des avantages en échange de soutien politique.
- Au niveau des circonscriptions électorales, où les candidats s'appuient sur des réseaux tribaux ou confessionnels.
- Via les associations islamiques qui offrent des services sociaux en échange d'un soutien politique.

Ce clientélisme généralisé nuit à la mise en place de politiques cohérentes et favorise la corruption. Il contribue également à une forme d'islamisation de la société civile, les mouvements islamistes utilisant leurs réseaux associatifs pour étendre leur influence.

Les tensions entre différentes composantes de la société koweïtienne (sunnites/chiïtes, bédouins/citadins) sont régulièrement instrumentalisées à des fins politiques. Ces divisions communautaires affaiblissent la cohésion de l'opposition et permettent au pouvoir de jouer sur ces clivages pour maintenir son emprise.

Malgré des victoires électorales, l'opposition koweïtienne peine à transformer ses succès en avancées politiques concrètes. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- L'hétérogénéité idéologique du « bloc d'opposition », regroupant islamistes, libéraux et figures tribales.
- Les divergences sur des questions clés comme l'amnistie pour les opposants emprisonnés.
- La répression ciblée de certaines figures de l'opposition, comme l'emprisonnement de leaders comme Musallam al-Barrak.
- L'incapacité à s'accorder sur une stratégie commune face au pouvoir exécutif.

L'arrivée au pouvoir de l'émir Sabah al-Ahmad al-Sabah en 2006 (émir du Koweït de 2006 à 2020) a marqué un tournant dans la vie politique koweïtienne. Son intronisation s'est faite dans un contexte de conflit au sein de la famille princière Al-Sabah, remettant en cause le principe d'alternance entre les branches al-Ahmad et al-Salim. Cette rupture du consensus familial a eu des répercussions importantes sur l'équilibre politique du pays.

La scission entre la fonction de prince héritier et celle de Premier ministre, opérée en 2003, a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement institutionnel du pays. Cette nouvelle configuration a conduit à une surexploitation des mécanismes de contrôle parlementaire, notamment les interpellations ministérielles.

Dès son arrivée au pouvoir, l'ancien émir Sabah a mis en place une politique visant à affaiblir les islamistes sunnites, traditionnellement alliés du pouvoir, tout en se rapprochant des chiïtes et des libéraux. Cette reconfiguration des alliances a provoqué des tensions au sein de la société koweïtienne et a contribué à radicaliser l'opposition.

L'absence de partis politiques légaux est un autre facteur de déstabilisation du système. Cette situation favorise la formation de coalitions informelles et instables, basées sur des intérêts personnels ou communautaires plutôt que sur des programmes politiques cohérents. Elle complique également la formation de majorités parlementaires stables et la mise en œuvre de politiques à long terme.



L'émir Sabah IV (1929-2020), surnommé « l'ingénieur de la politique étrangère koweïtienne », fut un diplomate chevronné et médiateur régional qui œuvra pour l'harmonie entre les États du Golfe, notamment dans le cadre la résolution de la crise avec le Qatar.

Face à ces dysfonctionnements, l'ancien émir Sabah al-Ahmad al-Sabah a tenté de mettre en place diverses réformes, notamment en modifiant le système électoral. Cependant, ces tentatives se sont souvent heurtées à la résistance de l'opposition et n'ont pas permis de résoudre les problèmes structurels du système politique koweïtien.

La réforme du mode de scrutin en 2012, limitant le choix des électeurs à un seul candidat au lieu de quatre, a été particulièrement controversée. Si elle visait officiellement à lutter contre la corruption électorale, l'opposition y a vu une manœuvre du pouvoir pour affaiblir sa représentation au Parlement. Cette réforme a conduit à un boycott des élections par une partie de l'opposition en 2013 et 2016, accentuant encore la crise politique.

La société civile koweïtienne joue un rôle important dans ce contexte politique instable. Les associations, qu'elles soient islamiques, libérales ou tribales, constituent des relais d'influence majeurs. Elles permettent de mobiliser les citoyens autour de causes spécifiques et servent parfois de substituts aux partis politiques interdits.

Cependant, cette société civile est elle-même traversée par les clivages qui caractérisent la société koweïtienne dans son ensemble. Les associations islamiques, en particulier, jouent un rôle ambivalent. Si elles fournissent des services sociaux essentiels, elles contribuent également à l'islamisation de la société et peuvent servir de base de recrutement pour des mouvements plus radicaux.

Le cas de l'Association de la Culture Sociale, liée au courant chiite, illustre bien cette ambiguïté. Cette organisation, tout en affirmant œuvrer pour le bien-être de la communauté, est soupçonnée d'entretenir des liens étroits avec l'Iran et le Hezbollah libanais. L'affaire de la « cellule d'al-'Abdili », impliquant des membres de cette association dans un présumé complot pro-iranien, a mis en lumière les risques liés à l'instrumentalisation politique des organisations confessionnelles.

La question de l'islamisation de la société civile est particulièrement sensible au Koweït. Les mouvements islamistes, qu'ils soient sunnites ou chiites, ont su tirer parti des faiblesses du système politique pour étendre leur influence. Ils s'appuient sur leurs réseaux associatifs pour offrir des services que l'État peine à fournir, gagnant ainsi en popularité auprès de la population.

Cette islamisation progressive pose la question de l'avenir du modèle koweïtien, traditionnellement plus ouvert et libéral que ses voisins du Golfe. Elle alimente également les tensions entre les différentes communautés du pays, chacune craignant la domination des autres.

Le rôle des médias et des réseaux sociaux dans la vie politique koweïtienne mérite également d'être souligné. Dans un contexte où les partis politiques sont interdits, ces plateformes servent souvent de tribune pour les opposants et permettent de mobiliser l'opinion publique. Cependant, elles peuvent aussi être utilisées pour propager des discours de haine ou des *fake news*, exacerbant les tensions communautaires.

La situation économique du Koweït, largement dépendante des revenus pétroliers, influence également fortement la vie politique du pays. La baisse des prix du pétrole depuis 2014 a mis en lumière la nécessité de réformes économiques profondes, mais celles-ci se heurtent souvent à la résistance du Parlement et de la population, habituée à un système généreux de subventions et d'emplois publics.

Cette dépendance au pétrole pose la question de la durabilité du modèle économique et social koweïtien. Les tentatives de diversification de l'économie se heurtent souvent à des obstacles politiques, l'opposition accusant le gouvernement de vouloir remettre en cause les acquis sociaux de la population.

Sur le plan international, le Koweït tente de maintenir une position d'équilibre dans une région marquée par de fortes tensions. Sa politique étrangère, longtemps dominée par l'ancien émir Sabah al-Ahmad al-Sabah, qui était également ancien ministre des Affaires étrangères, vise à préserver de bonnes relations avec l'ensemble des acteurs régionaux, y compris l'Iran et l'Arabie saoudite.

Cependant, cette position d'équilibre est de plus en plus difficile à tenir dans un contexte régional polarisé. Les tensions entre l'Iran et les pays du Golfe, ainsi que la crise diplomatique avec le Qatar, ont mis le Koweït dans une position délicate, tiraillé entre ses différents alliés.

La question de la sécurité nationale reste également une préoccupation majeure pour le Koweït, marqué par le souvenir de l'invasion irakienne de 1990. Le pays maintient une alliance étroite avec les États-Unis, tout en cherchant à développer ses propres capacités de défense.

En conclusion, le système politique koweïtien, malgré ses apparences démocratiques, souffre de dysfonctionnements structurels qui favorisent le clientélisme et la corruption. L'absence de partis politiques légaux et la nomination du gouvernement par l'émir créent un décalage entre le pouvoir législatif et l'exécutif. Cette configuration, couplée à l'instrumentalisation des clivages communautaires, aboutit à une situation de blocage quasi-permanent.

Une réforme en profondeur du système institutionnel, notamment la légalisation des partis politiques, semble nécessaire pour sortir de cette impasse et permettre l'émergence d'une vie politique plus stable et représentative. Cependant, les intérêts en place et la complexité des équilibres communautaires rendent une telle réforme difficile à mettre en œuvre dans l'immédiat. Le Koweït se trouve donc à la croisée des chemins. Le pays doit relever plusieurs défis majeurs dans les années à venir :

- Réformer son système politique pour le rendre plus stable et efficace, tout en préservant les acquis démocratiques qui font sa spécificité dans la région.
- Diversifier son économie pour réduire sa dépendance au pétrole, ce qui nécessite des réformes structurelles potentiellement impopulaires.
- Gérer les tensions communautaires et lutter contre l'islamisation croissante de la société, tout en préservant la cohésion nationale.
- Maintenir une position d'équilibre sur la scène régionale, dans un contexte géopolitique de plus en plus instable.

La capacité du Koweït à relever ces défis déterminera son avenir en tant que modèle unique de gouvernance dans le Golfe, alliant tradition monarchique et aspirations démocratiques.



L'Assemblée nationale du Koweït est l'institution élue la plus ancienne parmi les monarchies du Golfe.

La première Assemblée nationale fut élue en 1963.

C'est une assemblée monocamérale de 50 membres élus pour quatre ans. Les partis politiques sont interdits.

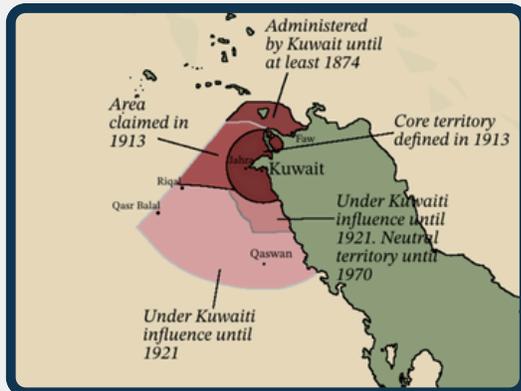
L'assemblée a été dissoute à de nombreuses reprises ces dernières années : 2006, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013, 2016 et 2024.

L'évolution des frontières du Koweït au XXe siècle

Les frontières terrestres du Koweït ont été tracées à la suite de deux événements marquants : la convention anglo-ottomane de 1913 et la conférence d'Uqair de 1922.

Ces événements, façonnés par les rivalités entre le Royaume-Uni et l'Empire ottoman dans la région, ont eu un impact marquant sur le territoire du Koweït et ses relations avec ses voisins, qui sont aujourd'hui l'Arabie saoudite et l'Irak.

La convention anglo-ottomane de 1913



La convention anglo-ottomane de 1913 cherche à fixer les frontières du cheikhat du Koweït.

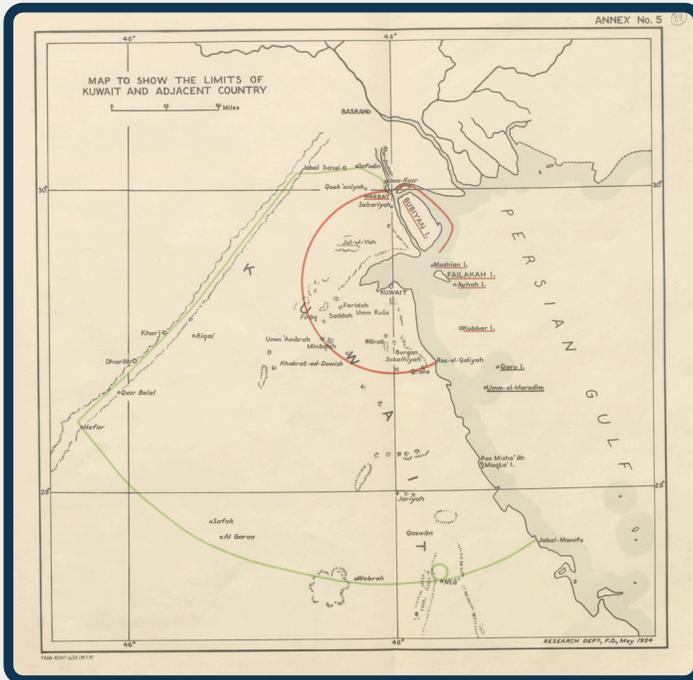
Le domaine du cheikh Moubarak al-Sabah est reconnu comme un kaza autonome de l'Empire ottoman.

L'accord a identifié les territoires du Koweït comme deux régions distinctes, délimitées en rouge et vert sur une carte annexée à la convention.

Le règne de Moubarak « le Grand » (1896-1915) influença grandement le futur de l'État du Koweït.

Il fit le choix de l'alliance avec les Britanniques plutôt qu'avec les Ottomans.





Ligne rouge :

- *Délimite la région d'autonomie administrative complète pour le cheikh.*
- *Forme un demi-cercle avec :*
 - *Koweït au centre.*
 - *Khawr al-Zubayr au nord.*
 - *Al-Qurrayin au sud.*
- *Inclut les îles de Warba et Bubiyan.*
- *Ces îles étaient des points de négociation majeurs pour les Britanniques en raison des postes militaires ottomans.*

Ligne verte :

- *Définit la région où le cheikh du Koweït exerce les droits administratifs d'un kaymakam ottoman.*
- *Les tribus de cette zone sont reconnues comme dépendantes du Cheikh du Koweït.*
- *Le cheikh, en tant que kaymakam, doit collecter un tribut.*
- *Établit les bases des frontières du Koweït moderne pour la première fois.*

La convention fut ratifiée par les Ottomans, mais pas par les Britanniques. Peu de temps après la Première Guerre mondiale éclata.

L'éclatement de l'Empire ottoman donna naissance à une nouvelle entité au nord du Koweït : le Royaume d'Irak sous mandat britannique.

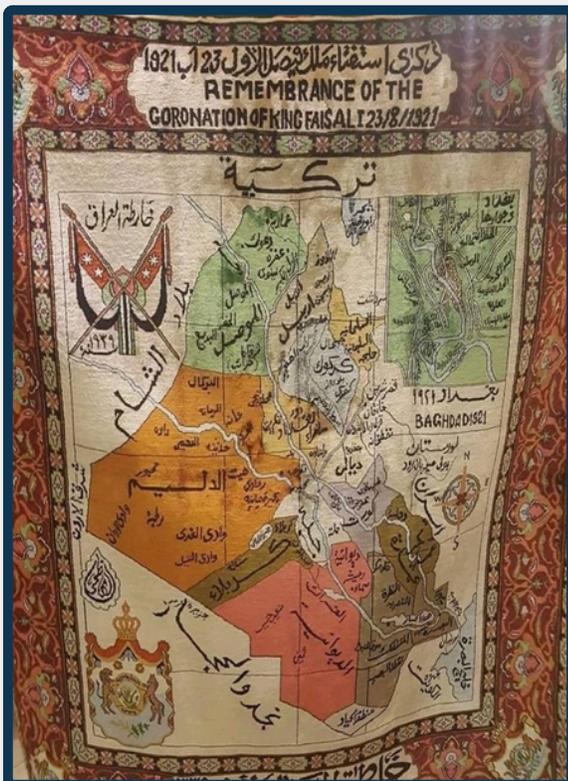
Le tracé de la convention de 1913 est maintenu pour marquer la frontière entre le Koweït et le nouveau royaume hachémite.

Protocole d'Uqair de 1922

En plus du royaume d'Irak, le Koweït est également confronté après la Première Guerre mondiale à l'émergence d'une puissance dans la péninsule arabique : le sultanat de Nejd d'Ibn Saoud.

Le protocole d'Uqair fixe des frontières reconnues entre le Koweït et le sultanat saoudien.

Les Britanniques traitent directement avec le sultanat de Nejd, sans présence koweïtienne. Les Saoudiens obtiennent les 2/3 du territoire revendiqué par la Koweït, qui se trouvait à l'intérieur de la **ligne verte** définie par la convention de 1913.



Carte du royaume d'Irak de 1921.

Du côté irakien, les relations sont bonnes entre Cheikh Ahmad Al-Jaber et le nouveau roi d'Irak, Fayçal Ier.

Son successeur, Ghazi, (1933-1939) est lui davantage influencé par les idées du panarabisme et déclare que l'Irak et le Koweït devraient être réunis. Il envisagea d'utiliser la force pour unir les deux pays.

La citoyenneté au Koweït : idéal constitutionnel et réalités discriminatoires

Esmail Jaseem

La Constitution koweïtienne de 1962 établit en théorie un système politique combinant un émirat héréditaire avec des éléments de démocratie parlementaire. Elle définit le Koweït comme un émirat constitutionnel héréditaire, tout en affirmant que la souveraineté appartient au peuple, source de tous les pouvoirs. Cependant, l'analyse approfondie de ses dispositions et de leur application révèle d'importantes contradictions entre les principes affichés et la réalité de la citoyenneté dans le pays.

Bien que la Constitution prévoie une séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, censés coopérer selon ses dispositions, l'émir concentre d'importantes prérogatives qui limitent considérablement la portée démocratique du système. Il est le chef de l'État, sa personne est inviolable et il n'est pas responsable politiquement. Il nomme et révoque le Premier ministre et les ministres, est le commandant en chef des forces armées, peut dissoudre l'Assemblée nationale par décret motivé et dispose d'un droit de veto sur les lois votées par le Parlement. Cette concentration de pouvoirs affaiblit considérablement le pouvoir législatif face à l'exécutif, comme en témoignent les nombreuses dissolutions du Parlement depuis 1976, et particulièrement depuis 2006.

Sur le plan des libertés individuelles, la Constitution garantit en principe un certain nombre de droits fondamentaux, tels que l'égalité en dignité et en droits sans distinction, la liberté individuelle, la liberté de croyance, d'opinion et d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'association. Néanmoins, l'application de ces libertés se heurte à d'importantes restrictions légales et pratiques. La liberté de religion est limitée par l'islam comme religion d'État et source principale de législation. Si la conversion à l'islam est autorisée, l'apostasie reste condamnable. De plus, la liberté d'expression fait l'objet de lois restrictives, notamment la loi sur les cybercriminalités de 2016 qui pénalise certaines formes d'expression en ligne. De même, la liberté d'association est encadrée par l'État qui favorise les organisations conservatrices au détriment des courants progressistes.

Cette limitation des libertés s'accompagne d'une hiérarchisation de la citoyenneté, malgré l'affirmation constitutionnelle de l'égalité des citoyens. La réalité koweïtienne révèle une stratification basée sur plusieurs critères, notamment l'origine, la confession religieuse et le genre. Les Koweïtiens dits « de souche » (*aslī*), ou de première catégorie, dont les ancêtres étaient présents au Koweït avant 1920, jouissent de la pleine citoyenneté, ayant seuls accès à tous les postes de la fonction publique.

En revanche, les Koweïtiens naturalisés (*bittaġnīs*) ont une citoyenneté de second rang, avec des droits politiques restreints, une infériorité qui se transmet sur plusieurs générations.

La discrimination s'étend également à la confession religieuse, les citoyens chiïtes, même « de souche », faisant l'objet de discriminations dans l'accès aux postes clés de l'administration. Quant aux femmes koweïtiennes, elles ont été privées de droits politiques jusqu'en 2005 et, bien qu'elles aient obtenu le droit de vote et d'éligibilité, des inégalités persistent dans la pratique. La situation est encore plus précaire pour les apatrides, descendants de personnes non enregistrées dans les années 1960, qui se trouvent privés de nationalité et donc de tous les droits associés à la citoyenneté

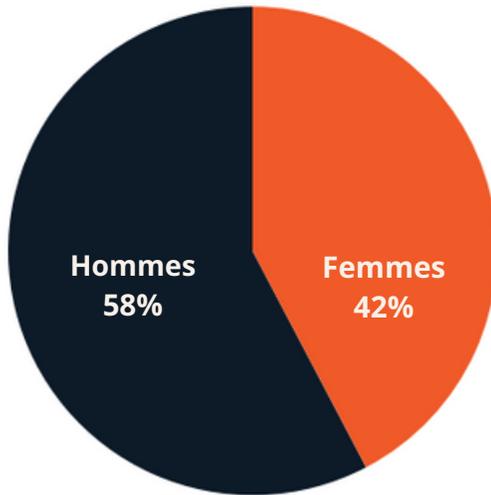
Cette stratification de la société se reflète également dans l'organisation de la société civile. Bien que la Constitution autorise la formation d'associations et de syndicats, la société civile koweïtienne est largement dominée par les courants conservateurs et traditionnels. Les associations progressistes ou libérales rencontrent des difficultés pour s'organiser et obtenir une reconnaissance officielle, tandis que les syndicats et organisations communautaires sont souvent structurés selon des lignes tribales ou confessionnelles, renforçant les clivages au sein de la société.

En conclusion, l'analyse du système constitutionnel koweïtien et de son application révèle un décalage important entre les principes affichés d'égalité et de liberté, et la réalité d'une citoyenneté hiérarchisée et restreinte. Les pouvoirs étendus de l'émir, les limitations aux libertés fondamentales et la discrimination institutionnalisée entre différentes catégories de citoyens contredisent l'idéal démocratique proclamé. Cette situation soulève des questions sur la nature réelle du régime koweïtien, qui semble plus proche d'un système autoritaire traditionnel que d'une véritable démocratie constitutionnelle. Les évolutions futures du pays dépendront largement de sa capacité à réduire l'écart entre les principes constitutionnels et leur mise en œuvre effective, notamment en matière d'égalité des citoyens et de respect des libertés fondamentales.



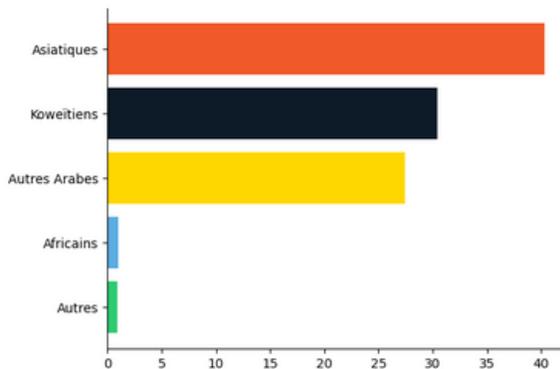
L'émir du Koweït, Abdallah al-Salim al-Sabah (à gauche), signe la Constitution du Koweït en 1962.

Données sur la population du Koweït



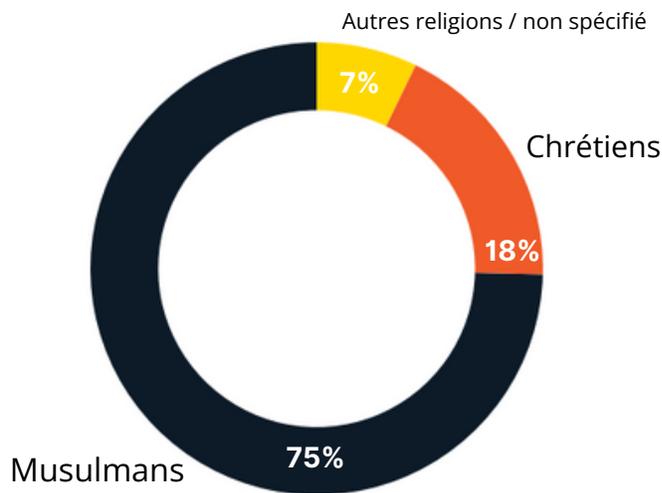
Ce déséquilibre dans le rapport hommes-femmes est principalement dû à la présence massive de travailleurs masculins étrangers.

Population totale : **3 138 355** habitants (2024).



72% de la population est constituée d'expatriés.

Répartition ethnique de la population du Koweït, en pourcentages.



L'islam sunnite malikite est la religion officielle. Environ un tiers des musulmans sont chiites.

Source : CIA World Factbook



Co-cathédrale de la Sainte-Famille, Ville de Koweït.

avona.org

L'Église catholique est la principale communauté chrétienne au Koweït. Une préfecture apostolique du Koweït a été érigée en 1953, elle est devenue le *Vicariat apostolique d'Arabie septentrionale* en 2011. Un Français est à sa tête depuis 2022, Mgr Aldo Berardi, qui est aidé par des frères capucins, historiquement présents dans la région. La plupart des fidèles catholique sont originaires d'Asie : Philippines, Inde, Sri Lanka, etc.

L'évolution sociopolitique de la communauté chiite

Esmail Jasem

L'histoire des chiites au Koweït, représentant entre 30% et 35% de la population, est marquée par des dynamiques migratoires complexes, une intégration progressive et un rôle significatif dans la stabilité sociopolitique du pays. Cette communauté, principalement d'origine iranienne, mais aussi saoudienne et bahreïnienne, illustre les interactions entre migrations économiques, facteurs géopolitiques et enjeux identitaires dans le golfe Persique.

Le Koweït a connu des périodes de tension et de coopération avec ses voisins. L'invasion irakienne de 1990 et la guerre du Golfe qui suivit ont profondément influencé la politique intérieure et extérieure du pays, renforçant ses liens avec les États-Unis tout en maintenant un équilibre délicat avec l'Iran.

Au cœur de ces dynamiques se trouve la question de l'islamisation de la société civile koweïtienne, un processus qui a pris de l'ampleur depuis les années 1960. Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement plus large observé dans de nombreux pays arabes, où l'islam politique a progressivement investi les espaces laissés vacants par l'État. Au Koweït, cette islamisation (sunnite et chiite) a des implications profondes tant sur le plan intérieur que sur le positionnement géopolitique du pays.

Dynamiques migratoires et intégration sociopolitique

La migration chiite vers le Koweït s'inscrit dans un cadre historique influencé par des facteurs économiques et politiques. Selon la théorie du « *push and pull* » de Myron Weiner, les difficultés économiques, politiques et climatiques du sud-ouest de l'Iran à la fin du XIXe siècle ont poussé de nombreuses familles à chercher refuge dans des régions plus stables et prospères comme le Koweït.

Ces migrations étaient également motivées par les opportunités commerciales qu'offrait le pays, notamment grâce à son statut de port stratégique et à son économie florissante basée sur le commerce perlier et maritime.

Le Koweït, sous protectorat britannique depuis 1899, offrait une stabilité politique relative et une tolérance religieuse qui attiraient non seulement les chiites iraniens, mais aussi ceux d'Arabie saoudite (al-Hassa) et de Bahreïn. La communauté chiite koweïtienne s'est ainsi constituée progressivement, avec des vagues migratoires successives marquées par des crises en Iran (sécheresses, famine, instabilité politique sous les *Qadjars*) et par la prospérité économique croissante des émirats arabes.

Depuis l'indépendance du Koweït en 1961, les chiites d'origine étrangère ont obtenu la citoyenneté koweïtienne et jouissent théoriquement d'une égalité avec les sunnites. Leur intégration s'est traduite par leur participation active dans les domaines économiques et politiques. Par exemple, de nombreux chiites ont prospéré dans le commerce maritime et ont contribué à l'essor économique du pays.

Cependant, cette intégration n'a pas été sans défis. L'historiographie dominante au Koweït, souvent rédigée par des auteurs sunnites, a longtemps marginalisé le rôle des chiites dans l'histoire nationale.

Les chiites koweïtiens jouent également un rôle clé dans la gestion des tensions sectaires au sein du pays et dans la région. Par exemple, lors des troubles à Bahreïn en 2011, le Koweït a adopté une position neutre en refusant d'intervenir militairement aux côtés de l'Arabie saoudite. À travers ses érudits chiites, le pays a tenté de calmer les tensions entre le gouvernement bahreïnite sunnite et les contestataires majoritairement chiites.

Cette position reflète l'équilibre délicat que le Koweït cherche à maintenir entre ses relations avec ses voisins sunnites du Conseil de coopération du Golfe et les liens historiques de sa communauté chiite avec l'Iran. Bien que la République islamique d'Iran puisse exercer une influence sur cette communauté via des connexions religieuses ou culturelles, le gouvernement koweïtien veille à préserver son indépendance tout en utilisant parfois ses citoyens chiites comme médiateurs dans les conflits régionaux.

L'impact de la révolution islamique iranienne sur le chiisme koweïtien

L'impact de la Révolution islamique iranienne de 1979 sur le chiisme koweïtien est significatif. La loyauté de certains membres, associations ou groupes politiques de la communauté chiite envers le Guide suprême iranien a créé des tensions avec les intérêts nationaux koweïtiens.

Le concept de *wilayat al-faqih*, prôné par la République islamique d'Iran, confère une autorité religieuse et politique suprême qui dépasse les frontières nationales. Cette doctrine trouve un écho particulier au sein de la communauté chiite koweïtienne, créant parfois des conflits de loyauté entre l'allégeance nationale et l'affiliation religieuse transnationale. Cette dynamique complexifie considérablement la gestion politique et sociale du pays par les autorités koweïtiennes.

La structure et l'influence du chiisme iranien transnational présentent des similitudes frappantes avec le communisme du 20^e siècle. Tout comme le parti communiste soviétique était considéré comme le « parti-guide » pour les partis communistes à travers le monde, l'Iran se positionne comme le centre spirituel et idéologique du chiisme politique mondial. Cette comparaison offre des perspectives intéressantes pour comprendre les dynamiques en jeu.

À ce sujet, lors de notre interview en 2018 avec Hussein al-Maatouq, le secrétaire général de l'Alliance Islamique National (*Attahaluf al-islamy al-watany*), le courant politique chiite le plus influent au Koweït, il précise le suivant :

« Nous croyons, en tant que groupe, à la *wilayat al-faqih* puisque nous partageons les mêmes valeurs dogmatiques. La présidence de l'Alliance Islamique Nationale exige donc que le candidat soit fidèle à la racine dogmatique du *wilayat al-faqih* ».

Principales organisations chiites au Koweït

Dans ce paysage, deux organisations chiites principales émergent comme les principaux vecteurs de l'idéologie chiite de *wilayat al-faqih* : l'Association de la culture sociale (*Jam'iyyat athaqafa al-ijtima'iyya*) et son bras politique, l'Alliance islamique nationale (*Attahaluf al-islamy al-watany*). Leur évolution depuis les années 1960 reflète les changements dans la dynamique politique et religieuse du pays.

L'Association de la culture sociale, fondée en 1963, a joué un rôle crucial dans l'organisation de la communauté chiite. Initialement focalisée sur des activités culturelles et caritatives, elle a progressivement étendu son influence à la sphère politique.

Son impact s'est particulièrement manifesté lors des élections parlementaires de 1981, où elle a soutenu indirectement des candidats chiites qui seront les futurs fondateurs de l'Alliance Islamique Nationale.

L'Alliance islamique nationale, fondée en 1996 et souvent qualifiée de Hezbollah koweïtien, est devenue le principal acteur chiite sur la scène politique koweïtienne. Son idéologie, inspirée du modèle du chiisme iranien, prône la suprématie du religieux sur le politique. Cette approche soulève des questions quant à sa compatibilité avec les intérêts nationaux et sociétaux du Koweït.

Idéologie et mobilisation sociale comme défis pour l'État koweïtien

L'approche de l'Alliance Islamique Nationale, qui rejette l'idée de partis politiques nationaux au profit d'une mobilisation populaire dirigée par une élite émergente du peuple, s'inscrit dans une rhétorique de justice sociale et de lutte contre l'oppression. Ce discours, influencé par le concept de *wilayat al-faqih* iranien, trouve un écho particulier dans une communauté qui se sent souvent marginalisée.

Les activités culturelles et religieuses de l'Association de la culture sociale, servent d'instruments d'endoctrinement idéologique, renforçant la loyauté envers le guide suprême iranien et le modèle du Hezbollah libanais. Ces activités jouent un rôle crucial dans la formation idéologique de la jeunesse chiite koweïtienne, créant ainsi une base solide pour la perpétuation de l'influence iranienne au sein de la communauté.

L'État koweïtien se trouve dans une position délicate, devant gérer les tensions internes entre sa population sunnite majoritaire et sa minorité chiite influente, tout en naviguant dans les eaux troubles de la géopolitique régionale.

La marginalisation visible de la minorité chiite, notamment en ce qui concerne la nomination des chiites aux postes clés ou la construction de mosquées, reflète une partialité gouvernementale en faveur de la majorité sunnite. Cette situation exacerbe les tensions confessionnelles et pose des défis à la cohésion nationale.

Enjeux pour la communauté chiite koweïtienne

La communauté chiite koweïtienne se trouve dans une position délicate. Tout en cherchant à affirmer son identité religieuse et à obtenir une plus grande reconnaissance politique, elle doit également démontrer sa loyauté envers l'État koweïtien. Cette double allégeance - à la fois à leur identité religieuse transnationale et à leur identité nationale - crée des tensions internes au sein de la communauté.

Les leaders chiites koweïtiens jouent un rôle important dans la navigation de ces eaux troubles. Ils doivent équilibrer les demandes de leur communauté avec les réalités politiques du pays. Certains leaders ont choisi de collaborer étroitement avec le gouvernement, tandis que d'autres maintiennent une position plus critique, reflétant la diversité des opinions au sein de la communauté chiite.

L'éducation joue un rôle central dans la transmission de l'identité chiite au Koweït. Les écoles religieuses, les centres culturels, les mosquées chiites et les *diwaniyyat* (salons de réunion traditionnels), servent de lieux de socialisation et d'endoctrinement pour la jeune génération.

Ces institutions contribuent à la préservation de l'identité chiite distincte, tout en soulevant des questions sur l'intégration à long terme de la communauté dans la société koweïtienne plus large.

Les médias et les réseaux sociaux ont également émergé comme des outils puissants pour la communauté chiite koweïtienne. Ils offrent des plateformes pour exprimer leurs opinions, partager des informations et mobiliser leur base. Cependant, ces mêmes plateformes peuvent parfois exacerber les tensions sectaires, en diffusant des discours polarisants ou des informations controversées.

Les relations entre la communauté chiite koweïtienne et l'Iran restent un sujet sensible. Bien que de nombreux chiites koweïtiens maintiennent des liens culturels et religieux avec l'Iran, la plupart affirment leur loyauté première envers le Koweït. Néanmoins, les accusations de « cinquième colonne » persistent, alimentées par les tensions géopolitiques régionales et par la position pro-iranienne de l'Association de la culture sociale et de son bras politique l'Alliance islamique nationale.



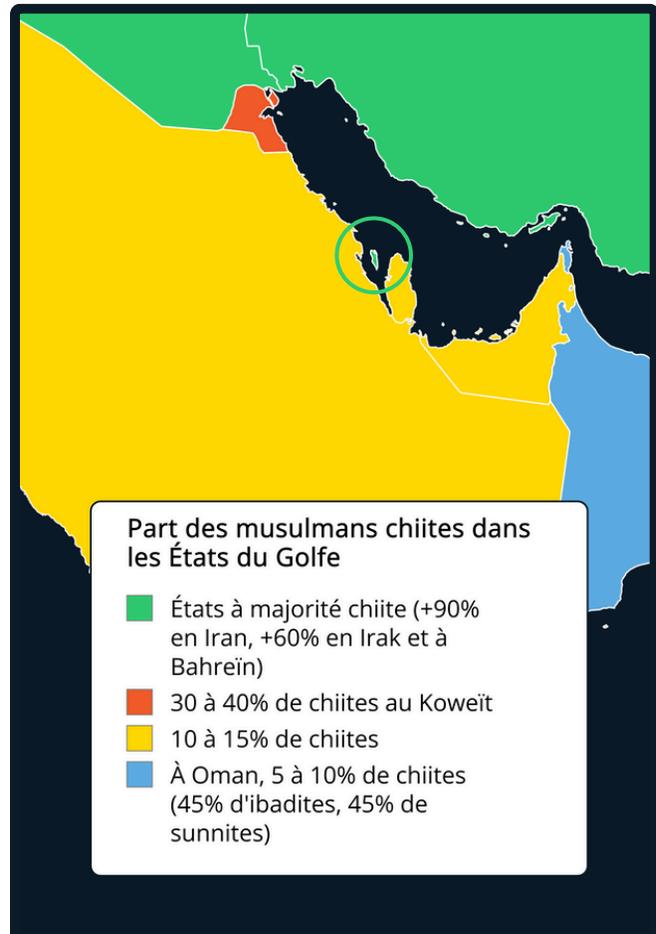
Cheikh Hussain al-Matouq, secrétaire général de l'Alliance islamique nationale.

Conclusion

Le chiisme au Koweït représente un cas d'étude fascinant des dynamiques complexes entre religion, politique et identité nationale dans un contexte de tensions régionales. L'évolution future de cette communauté aura des implications significatives non seulement pour le Koweït, mais aussi pour l'ensemble de la région du Golfe.

La communauté chiite koweïtienne se trouve à l'intersection de multiples influences : nationales, régionales et transnationales. Son évolution future dépendra largement de sa capacité à naviguer entre ces différentes forces, tout en préservant son identité propre et en contribuant à la construction d'un Koweït pluriel et inclusif.

L'analyse du chiisme koweïtien ouvre de nouvelles perspectives pour comprendre les mouvements idéologiques transnationaux et leur impact sur les sociétés contemporaines. Elle souligne également l'importance de considérer les facteurs religieux et culturels dans l'analyse des relations internationales et des dynamiques politiques internes.



Le Koweït et le Conseil de coopération du Golfe



Le Koweït est membre du *Conseil de coopération du Golfe* (CCG) en compagnie des cinq autres monarchies arabes du golfe Persique.

Le CCG a été créé en 1981 avec une contribution significative du Koweït.

- **Rôle dirigeant :** Le Koweït joue un rôle clé dans les délibérations et la direction du CCG, privilégiant l'intégration économique à la coopération militaire.
- **Initiative koweïtienne :** Un document de travail proposant la création du CCG a été préparé par Cheikh Sabah al-Ahmad, et Abdullah Bishara, un diplomate koweïtien, fut son premier secrétaire général.
- **Politique de coopération :** Le Koweït a promu une politique de coopération diplomatique entre les États du Golfe, considérant la coordination comme essentielle pour leur survie.
- **Sécurité régionale :** Le Koweït a insisté sur le fait que la sécurité du Golfe est la responsabilité des États du Golfe, s'opposant fermement à toute ingérence extérieure.
- **Médiateur crédible :** Grâce à sa neutralité et à son impartialité, le Koweït a gagné en crédibilité en tant que médiateur dans les conflits régionaux. Avec Oman, le Koweït a joué un rôle essentiel pour éviter l'explosion du CCG à la suite de la crise avec le Qatar.

Les dynamiques de l'islamisme sunnite au Koweït

Esmail Jasem

L'islamisme sunnite occupe une place prépondérante dans le paysage sociopolitique du Koweït depuis le milieu du XXe siècle. Deux courants principaux se distinguent : les Frères musulmans et les salafistes. Cette analyse vise à examiner l'évolution et l'influence de ces mouvements sur la société koweïtienne, ainsi que leurs implications géopolitiques régionales.

Émergence et développement de l'islamisme sunnite

L'islamisme sunnite s'est implanté au Koweït dans les années 1950, dans un contexte régional marqué par la montée du nationalisme arabe et du socialisme. Les Frères musulmans s'établissent en 1952 avec la création de l'Association de l'Orientation Islamique (*Jam'iyyat al-Irshad al-Islamy*), suivie en 1963 par l'Association pour la Réforme Sociale (*Jam'iyyat al-Islah al-Ijtimā'y*), qui devient leur principale organisation.

Le courant salafiste émerge dans les années 1960 et se structure notamment autour de l'Association pour la Renaissance du Patrimoine Islamique (*Jam'iyyat Ihya' al-Turath al-Islamy*), fondée en 1981.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'essor de l'islamisme au Koweït :

- Le déclin du nationalisme arabe après la défaite de 1967 face à Israël.
- La montée du conservatisme social et religieux.

- Le soutien tacite des autorités koweïtiennes, qui y voyaient un contrepoids aux mouvements de gauche.
- L'influence idéologique et financière croissante de l'Arabie saoudite.

Les islamistes sunnites ont adopté une stratégie d'islamisation « par le bas », en investissant la société civile et les institutions éducatives. Ils ont créé de nombreuses associations caritatives, culturelles et sportives, leur permettant de diffuser leur idéologie et d'accroître leur base sociale.

Sur le plan politique, ils participent activement au jeu parlementaire depuis les années 1980. Ils ont formé des blocs parlementaires influents, comme le Mouvement Constitutionnel Islamique (*al-Haraka al-Dusturiyya al-Islamiyya*) pour les Frères musulmans, et le Rassemblement Islamique Populaire (*al-Tajammu' al-Islamy al-Sha'by*) pour les salafistes.

Bien que partageant un objectif commun d'islamisation de la société, les Frères musulmans et les salafistes koweïtiens divergent sur plusieurs points :

- Approche politique : les Frères musulmans sont généralement plus pragmatiques, tandis que les salafistes adoptent une ligne plus rigide.

- Relations internationales : les Frères musulmans entretiennent des liens étroits avec le Qatar et la Turquie, alors que les salafistes sont plus proches de l'Arabie saoudite.
- Questions sociales : les Frères musulmans ont une approche plus souple sur certains sujets comme les droits des femmes, contrairement aux salafistes qui défendent des positions plus conservatrices.

Influence sur la société et la politique

L'islamisme sunnite a profondément marqué la société koweïtienne depuis les années 1980. On observe une islamisation des mœurs et des pratiques sociales, avec par exemple une augmentation du port du voile chez les femmes.

Sur le plan législatif, les islamistes ont réussi à faire adopter plusieurs lois inspirées de la charia, comme l'interdiction de l'alcool ou la ségrégation des sexes dans certains espaces publics, y compris l'université du Koweït.

Politiquement, les blocs islamistes constituent une force d'opposition importante au sein du Parlement. Ils s'opposent régulièrement au gouvernement sur des questions de morale publique ou de politique étrangère.

Les relations entre les islamistes sunnites et la famille régnante al-Sabah ont évolué au fil du temps. Dans les années 1980-1990, le pouvoir a souvent utilisé les islamistes comme contrepoids aux forces libérales et de gauche.

Cependant, depuis les années 2000, les tensions se sont accrues, notamment en raison des critiques islamistes envers certaines politiques gouvernementales.

La famille régnante maintient un équilibre délicat entre les différentes forces politiques, y compris les islamistes sunnites, pour préserver sa position. Elle s'appuie parfois sur l'islamisme pour contrer d'autres oppositions, tout en veillant à ce qu'ils ne deviennent pas trop puissants.

L'influence des islamistes sunnites se fait également sentir dans la politique étrangère koweïtienne :

- Soutien à certains mouvements islamistes dans d'autres pays arabes, notamment pendant les printemps arabes de 2011.
- Pression pour une politique plus ferme envers l'Iran, perçu comme une menace par les islamistes sunnites.
- Influence sur les relations avec l'Occident, avec des critiques régulières de la politique américaine au Moyen-Orient.

Les islamistes sunnites sont très actifs dans la société civile koweïtienne, à travers des associations caritatives, des médias et des réseaux informels comme les *diwaniyyat* (salons de réunion traditionnels). Cette présence dans la société civile leur permet de maintenir une influence importante malgré les restrictions sur l'activité politique formelle.

L'islamisme sunnite koweïtien n'est pas monolithique et connaît des débats internes importants. Certains courants prônent une plus grande ouverture et adaptation au contexte koweïtien, tandis que d'autres défendent une ligne plus orthodoxe. Des discussions existent sur la participation au système politique et la relation avec l'Occident et la modernité.

L'islamisme koweïtien accorde une grande importance à l'éducation et à la jeunesse. Ils ont créé de nombreuses écoles et centres éducatifs qui transmettent leur vision de l'islam. Les associations étudiantes islamiques sont très actives dans les universités. Cette stratégie vise à former une nouvelle génération imprégnée des valeurs islamistes.

Les relations entre le sunnisme et la communauté chiite koweïtienne (environ 30% à 35% de la population) sont complexes. Les discours anti-chiites sont fréquents dans certains milieux @sunnites, notamment salafistes. Cependant, dans le contexte politique koweïtien, des alliances tactiques entre sunnites et chiites peuvent se former face au gouvernement. La question de l'influence iranienne sur la communauté chiite est un point de tension récurrent.

Défis et perspectives

L'islamisme sunnite est devenu une force majeure dans la société et la politique koweïtiennes depuis les années 1960. Son influence s'est manifestée à travers une islamisation progressive des mœurs et des lois, ainsi qu'une présence accrue dans les institutions politiques et la société civile.

Cependant, l'islamisme koweïtien fait face à plusieurs défis :

- La répression accrue des Frères musulmans dans la région, notamment en Égypte et aux Émirats arabes unis, a affaibli le mouvement au Koweït.
- Les divisions internes, en particulier au sein du courant salafiste, ont réduit l'influence politique des islamistes.
- L'émergence de nouvelles forces politiques, comme le mouvement libéral ou les groupes tribaux, concurrence les islamistes sur la scène politique.

Malgré ces difficultés, l'islamisme sunnite reste une force politique et sociale majeure au Koweït. Son évolution dépendra de sa capacité à se renouveler et à s'adapter aux changements sociaux et politiques du pays, ainsi qu'aux dynamiques régionales en constante évolution.

L'étude de l'islamisme sunnite au Koweït révèle les tensions entre tradition et modernité, entre identité nationale et influences transnationales, qui caractérisent les sociétés du Golfe contemporaines. Elle souligne également l'importance des enjeux géopolitiques régionaux dans la configuration des forces politiques internes.

Les rapports avec les grandes puissances : États-Unis, Russie et Chine

La politique étrangère du Koweït se caractérise par le principe du non-alignement.

Même si les États-Unis sont le principal allié militaire du Koweït, l'émirat fut la première monarchie du Golfe à établir des relations diplomatiques tant avec l'URSS qu'avec la Chine communiste.

En tant que « *small State* » la politique du Koweït se veut pragmatique et non-idéologique. Dans un monde multipolaire, cette approche permet au Koweït d'évoluer prudemment entre Washington, Moscou et Pékin.

Le partenariat avec les États-Unis

- Après 1961 : Le déclin de l'influence britannique dans le Golfe et dans le monde a poussé le Koweït à se rapprocher des États-Unis. Protection américaine lors de la guerre Iran-Irak.
- 1991 : La coalition menée par les États-Unis (3/4 des forces pour libérer le Koweït de l'Irak) a renforcé le rôle des États-Unis en tant que principal protecteur de l'émirat.
- Le Koweït abrite des bases militaires américaines (Camp Arifjan) et accueille de nombreux militaires américains (jusqu'à 13 000).
- Le matériel militaire des forces armées koweïtiennes est majoritairement d'origine américaine (4,2 milliards de dollars en 2023).
- Les entreprises américaines sont très investies dans le secteur pétrolier koweïtien. Le fonds souverain du Koweït détient plus de 300 milliards d'actifs américains.



Cheikh Jaber reçut à la Maison-Blanche par le président George Bush le 28 septembre 1990.

Les forces armées irakiennes occupent alors le Koweït depuis deux mois.



Chasseurs américains au-dessus des puits de pétrole koweïtiens en feu, 1991.

Les relations avec l'URSS et la Russie

Le Koweït avait un rapport cordial avec l'URSS et maintient aujourd'hui les relations avec la Russie malgré la guerre en Ukraine.

1. Fondations lors de la Guerre froide et pragmatisme diplomatique

- Premier État du CCG à établir des relations diplomatiques avec l'URSS (1964)
- Relations cordiales entre la famille al-Sabah et les dirigeants soviétiques
- Diversification des partenariats via l'achat de matériel militaire soviétique
- Coopération technique (projet de raffinerie de Shuaiba) sans compromettre les liens avec les États-Unis
- Après la chute de l'URSS, maintien des relations avec la Russie (énergie)

2. La guerre en Ukraine et calcul géopolitique

- Abstention lors des votes de l'ONU condamnant l'invasion russe
- Soutien aux efforts de médiation du CCG, ne participe pas aux sanctions
- Priorité à l'endiguement du conflit pour protéger les marchés énergétiques

3. Contraintes économiques et stratégiques

- Importance de la coordination OPEP+ pour la stabilité des prix du pétrole
- Sanctions occidentales limitant la collaboration approfondie
- Liens de défense réduits à des échanges symboliques
- Absence d'accords d'armement significatifs depuis les années 1990

La politique koweïtienne souligne une préférence pour l'engagement multipolaire, mais la guerre en Ukraine révèle la fragilité de cette neutralité dans un ordre mondial de plus en plus divisé.



kuwait.mid.ru

Vladimir
Poutine et
Cheikh Sabah à
Sotchi, 2015.



kremlin.ru

Célébration du Jour de la Russie,
le 12 juin 2024, à l'ambassade de
Russie au Koweït.

Le Koweït et la Chine

Le partenariat avec la Chine se concentre sur la coopération économique, le distinguant des alliances CCG-Chine plus politisées tout en faisant face aux risques latents d'une rivalité américano-chinoise croissante.

1. Priorité aux relations économiques

- Relations diplomatiques établies en 1971, priorité à la République populaire de Chine comme consommateur d'énergie et investisseur
- le Koweït comme élément essentiel des *Nouvelles routes de la Soie* (BRI) dans le Golfe. En 2018 : 10 milliards \$ alloués à des projets comme *Silk City* et le port de *Mubarak Al Kabeer*
- Commerce bilatéral atteignant 23,5 milliards \$ en 2023 (exportations pétrolières koweïtiennes : 12% de la production totale)
- Relation centrée sur l'économie évitant les engagements militaires, contrairement aux accords 5G de Huawei des ÉAU ou aux achats saoudiens de missiles
- Refus de soutenir les condamnations américaines sur les droits humains au Xinjiang à l'ONU (2022, 2023)

2. Contraintes sécuritaires

- Absence d'accords de défense avec la Chine, à cause des accords sécuritaires préexistants avec les États-Unis
- Exclusion des entreprises chinoises des infrastructures critiques (réseaux 5G, défense)
- Priorité à l'interopérabilité avec les systèmes occidentaux

La stratégie koweïtienne est donc de maximiser les gains économiques avec la Chine, sans compromettre les relations sécuritaires avec les États-Unis.

L'ambassadeur de Chine Zhang Jianwei et le ministre des affaires étrangères Abdullah Ali al-Yahya à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'ambassade de Chine au Koweït, 18 décembre 2024.



L'émancipation politique des femmes : avancées législatives et obstacles socioculturels

Esmail Jasem

L'émancipation politique des femmes au Koweït, amorcée en 2005 avec l'octroi du droit de vote et d'éligibilité, s'inscrit dans un contexte sociopolitique complexe marqué par des tensions entre modernité et traditions. Bien que cette avancée ait constitué une étape importante, la participation effective des femmes à la vie politique koweïtienne reste limitée par divers facteurs culturels, religieux et tribaux.

Sur le plan démographique, les femmes représentent 51% des citoyens koweïtiens et sont majoritaires dans l'enseignement supérieur. Le Koweït affiche le pourcentage le plus élevé de femmes actives parmi les citoyennes des pays du Conseil de coopération du Golfe, atteignant 58 % en 2023. Cette situation reflète les contradictions d'une société où les femmes sont de plus en plus éduquées mais peinent à s'imposer dans la sphère professionnelle et politique.

Depuis 2005, la représentation des femmes au Parlement koweïtien a connu une évolution en dents de scie. Si quatre femmes ont été élues en 2009 (sur 50 députés), leur nombre n'a cessé de décliner pour atteindre zéro lors des élections de 2020. Cette régression s'explique en partie par la persistance de mentalités conservatrices, y compris parmi l'électorat féminin qui constitue pourtant la majorité des votants.

Le facteur religieux joue un rôle prépondérant dans la limitation des droits politiques des femmes. L'article 2 de la Constitution koweïtienne, qui fait de la charia islamique un pilier fondateur de la législation, est souvent invoqué pour justifier des lois discriminatoires. Les interprétations conservatrices de l'islam contribuent à perpétuer une vision inégalitaire des rapports hommes-femmes.

Le système tribal constitue un autre frein majeur à l'émancipation politique des femmes. La pratique des élections primaires au sein des tribus, bien qu'illégale, reste courante et exclut de facto les femmes de la représentation politique. Le *'orf* (loi coutumière tribale) considère généralement la candidature d'une femme comme un *'ayb* (disgrâce) pour l'honneur de la tribu.

L'État koweïtien, loin d'être neutre dans ce processus, a souvent instrumentalisé les divisions tribales et religieuses pour asseoir son pouvoir. La naturalisation massive de bédouins dans les années 1960-1970 visait notamment à contrecarrer l'influence des courants progressistes. Cette politique a renforcé le poids des traditions patriarcales au sein de la société et des institutions.

Paradoxalement, certaines femmes, notamment issues des mouvements islamistes, participent au maintien de ces structures inégalitaires. Le « féminisme islamique » prôné par certaines activistes tend à légitimer une vision traditionnelle du rôle de la femme, centrée sur la famille et subordonnée à l'autorité masculine.

Les quelques femmes ayant accédé à des postes de responsabilité politique, comme Maasouma al-Moubarak, n'ont pas toujours porté un agenda féministe clair. Leurs actions ont parfois été critiquées comme insuffisantes par les militantes et militants des droits des femmes.

Malgré ces obstacles, des voix progressistes émergent au sein de la société koweïtienne, plaidant pour une réinterprétation des textes religieux et une remise en question des traditions patriarcales. Ces militants, hommes et femmes, adoptent un discours basé sur les valeurs humanistes et démocratiques, cherchant à concilier modernité et respect des spécificités culturelles.

L'émancipation politique des femmes au Koweït s'inscrit donc dans un processus complexe de négociation entre différentes forces sociales. Si les avancées légales constituent une première étape importante, elles ne suffisent pas à garantir une participation effective des femmes à la vie politique. Un changement profond des mentalités, impliquant une réflexion critique sur les traditions religieuses et tribales, semble nécessaire pour permettre une véritable égalité politique entre hommes et femmes.

Ce processus de changement doit également prendre en compte les dynamiques plus larges de la société koweïtienne, notamment les tensions entre différentes factions au sein de la famille régnante et l'impact des événements régionaux comme le « printemps arabe ». L'absence de partis politiques officiels et la prégnance du clientélisme dans le système politique koweïtien constituent des défis supplémentaires à relever pour une démocratisation effective du pays, dont l'émancipation politique des femmes est une composante essentielle.

Il est important de noter que l'émancipation des femmes ne peut être dissociée d'une émancipation plus large de l'ensemble de la société koweïtienne. Une approche holistique, associant diverses luttes sociales (féminisme, droits de la jeunesse, des apatrides, réformes démocratiques, éducatives et économiques), semble nécessaire pour un avancement plus efficace en matière de lutte contre les discriminations.

Paradoxalement, l'amélioration de la situation socio-économique des femmes koweïtiennes de la classe moyenne s'est accompagnée de l'exploitation accrue des travailleuses domestiques étrangères. Cette situation soulève des questions éthiques et met en lumière les contradictions inhérentes au processus d'émancipation des femmes dans le contexte koweïtien.

L'accès croissant des Koweïtiennes à l'éducation et au marché du travail a entraîné une demande massive de domestiques, principalement originaires d'Asie du Sud et du Sud-Est. En 2018, on comptait 715 000 domestiques au Koweït, majoritairement des femmes, souvent victimes de graves discriminations et d'abus.

Cette dynamique a créé une situation complexe où l'émancipation des femmes koweïtiennes repose en partie sur l'exploitation d'autres femmes, considérées comme « inférieures ». Les femmes koweïtiennes deviennent ainsi les principales bénéficiaires d'un système qui prive les domestiques de leurs droits fondamentaux. Cette réalité met en évidence les limites d'une approche de l'émancipation qui ne prendrait pas en compte les intersections entre genre, classe et nationalité.

En conclusion, si le Koweït se distingue de ses voisins par l'octroi précoce de droits politiques aux femmes, la réalisation concrète de ces droits reste un défi majeur. L'évolution de la situation des femmes en politique au Koweït illustre les tensions inhérentes à un processus de modernisation politique dans un contexte culturel et social fortement marqué par des traditions patriarcales. L'avenir de la participation politique des femmes au Koweït dépendra de la capacité de la société à négocier un équilibre entre respect des traditions et aspirations à l'égalité, tout en prenant en compte les droits et la dignité de toutes les femmes, quelle que soit leur origine ou leur statut social. Cette démarche s'inscrit dans un contexte régional en pleine mutation, où les questions d'égalité et de justice sociale prennent une importance croissante.



Les premières femmes à remporter des sièges au Parlement koweïtien : Salwa al-Jassar, Rola Dashti, Maasouma al-Mubarak et Asil al-Awady.

Les apatrides du Koweït (Bidounes)

Les Bidounes au Koweït sont des « résidents apatrides ». Le terme « Bidoune » est une abréviation de « *bidūn ġinsiyya* », signifiant « sans nationalité ».

- Il y a environ **106 000** Bidounes au Koweït.
- Ils vivent principalement en périphérie de la ville de Koweït.
- La plupart des Bidounes sont descendants de **tribus nomades de la péninsule arabique**.
- Ils partagent le même héritage ethnique et culturel que les nationaux mais font face à des **discriminations** dans les sphères administrative, politique et économique.
- Avant 1986, être Bidoune impliquait relativement peu d'inconvénients, car ils avaient accès à l'emploi, à l'éducation publique et aux soins de santé comme les citoyens koweïtiens.
- L'**armée** était principalement composée de Bidounes.



Manifestation des Bidounes à Jahra en octobre 2013.

Il convient de noter que certaines personnes au Koweït croient que les Bidounes cherchent uniquement la nationalité koweïtienne pour bénéficier de la richesse pétrolière du pays.

Ils considèrent la présence des Bidounes comme un défi à l'identité du Koweït, d'autant plus que de nombreux Bidounes sont dans le pays depuis plus longtemps que certains citoyens koweïtiens.

Les élus de la nationalité koweïtienne

Claire Beaugrand

Chargée de recherches à l'IRISSO (CNRS), Université Paris Dauphine-PSL

Depuis mai 2024 et la création d'un « *Comité suprême chargé d'enquêter sur la citoyenneté koweïtienne* » présidé par le ministre de l'Intérieur¹, le gouvernement koweïtien, en l'absence du Parlement dissous un peu plus tôt, s'est lancé dans une campagne de dénaturalisations d'une ampleur sans précédent.

En janvier 2025, c'était près de 29 000 personnes qui s'étaient vues retirées leur nationalité koweïtienne², au titre de l'interdiction de la double nationalité prévue par la loi, ou, le plus souvent, au motif qu'elles l'avaient obtenue de « façon frauduleuse » ou sur « la base de fausses déclarations ». De fait, depuis l'arrivée au pouvoir de l'émir Mishaal Ahmed Al Sabah en décembre 2023, le Koweït, de nouveau habité par les démons de l'identité nationale, s'est embarqué à corps perdu dans un entreprise d'épuration de son corps citoyen, qui polarise les citoyens autant qu'elle force leur acceptation du nouveau pouvoir autoritaire.

Aux origines de la définition des nationaux

Cette logique exclusive, poussée à son paroxysme, n'est pourtant pas nouvelle. Elle a présidé, dès avant l'indépendance du pays, en 1961, à l'établissement de la loi sur la nationalité de 1959, suscitant des inquiétudes jusqu'au sein de l'Agence politique britannique.

Cette dernière notait en effet « la loi de décembre 1959 était restrictive selon les normes habituelles, mais l'amendement (de février 1960) est réactionnaire à tous points de vue³ », craignant que le nombre trop restreint de nationaux ne finisse par fragiliser la monarchie des Al-Sabah elle-même.

Dans tous les pays du Golfe, de fait, les États nouvellement indépendants se sont efforcés de définir leur identité nationale en la concentrant sur une minorité représentée comme autochtone et en effaçant toute trace du multiculturalisme qui existait dans le contexte colonial des protectorats britanniques. Et ce, afin d'ancrer l'idée que la distinction entre citoyens et étrangers correspond à une différence tangible entre des groupes aux identités ethniques, raciales, linguistiques et géographiques séparées. Les lois de nationalité qui forment la base légale de l'identité nationale ont ainsi été définies de façon particulièrement restrictive, d'autant plus qu'avec l'exploitation des ressources pétrolières, la nationalité s'est doublée d'une valeur économique puisqu'elle donne accès aux avantages de l'État-providence.

Au Koweït, c'est donc la loi (décret émiral) sur la nationalité n°15 du 29 décembre 1959 qui délimite le corps des citoyens. Elle définit, dans son article 1, comme citoyens par origine ou fondation (*bi ta'sis*) jouissant de l'intégralité des droits politiques (parfois aussi désignés comme citoyens originaux (*asliun*) ou de premier degré), les personnes et leurs descendants (article 2) qui pouvaient prouver leur résidence continue dans l'émirat depuis 1920. Celles qui résidaient à Koweït et pouvaient prouver leur présence ininterrompue dans l'émirat depuis 1945 (pour les Arabes) ou 1930 (pour les personnes non-Arabes), se voyaient, quant à elles, accorder la nationalité par naturalisation (*bi tajannus*) ou un second degré qui excluait les droits politiques (article 5).

Ces dispositions ont, de fait, privilégié les populations sédentaires, dans le contexte du début du vingtième siècle marqué par d'importantes circulations de populations, qu'elles soient marchandes (dans le cadre du commerce maritime entre le Golfe et le sous-continent indien), de travail (avec l'existence d'une main d'œuvre travaillant de façon saisonnière dans les plantations ou l'activité perlière), ou liées au nomadisme tribal.

Elles ont aussi reproduit les logiques ethno-raciales appliquées dans l'Empire britannique pour contrer les risques politiques que représentaient, à l'époque, les poussées nationalistes, et le panarabisme en particulier.

La loi de nationalité de 1959, qui par rapport à une première version de 1948 avait abandonné toute idée de *jus soli*, rend ainsi difficiles les voies de naturalisation et les assortit de garde-fous sous la forme de périodes de probation (article 4)⁴, pour les naturalisés, avant d'obtenir leurs droits politiques.

Dans le double contexte des migrations de travail accrues et du nationalisme arabe, la loi de nationalité opère un double processus : elle concourt à une forme d'arabisation de l'identité nationale qui met à distance les influences iraniennes en privilégiant légalement la catégorie des « Arabes » d'une part et, d'autre part, elle contribue à la construction d'une identité locale koweïtienne, présentée comme autochtone, distincte de celle des autres « Arabes ».

Cette dernière distinction s'est, entre autres, opérée à travers le processus concret de l'attribution des nationalités (de premier ou second degré) qui a laissé place à une certaine forme de subjectivité : entre 1960 et 1965, ce sont en effet quatre comités de nationalité, basés principalement dans la ville portuaire, qui furent chargés de statuer sur les demandes.

Sans grande expérience administrative et en l'absence bien souvent de documents prouvant l'établissement avant 1920, ces comités ont eu recours à des méthodes favorisant l'entre-soi, incluant témoignages oraux, l'évaluation de l'origine des noms de famille et leur réputation. La nationalité a généralement été accordée sur la base de l'appartenance à un quartier d'habitation ou *firij*. Pour d'autres, la crédibilité de la preuve dépendait de leur capacité à convaincre le comité.

Le résultat de ce processus initial d'octroi de la nationalité fut un mélange de jus soli au sens d'une photo instantanée des résidents qui aurait été prise dans la ville-port de Koweït en 1920 (et non sur le territoire plus large défini ironiquement deux ans plus tard seulement), avec une application ultérieure étroite du *jus sanguinis* où la nationalité n'est transmise que par le père. En conséquence, les citoyens originaux ont été définis comme la population citadine, ce qui inclut la présence de nationaux d'origine mixte, perse ou d'anciens esclaves échappant aux logiques ethnicisantes, mais laissant de nombreux cas indéterminés, parmi les populations non encore sédentarisées de la périphérie.

C'est dans la zone grise de cette indétermination qu'est née la question lancinante des *biduns*, une population littéralement « sans nationalité », présente de longue date sur le territoire de Koweït sans jamais avoir accédé à la nationalité, ni pouvoir se réclamer d'une autre affiliation nationale. Ce contentieux entre l'État de Koweït et une partie de sa population sur le point précis de son éligibilité à la nationalité illustre le processus de cristallisation de l'identité koweïtienne sur une forme d'authenticité ou de pureté originelle dictée par la généalogie.

Les élus et les « laissés-pour-compte de la nationalité »

De fait, à l'issue du travail des comités de nationalité, certaines personnes ont affirmé avoir refusé leur nationalité de deuxième degré s'estimant éligible à la nationalité de premier degré, alors que d'autres pensaient que leur dossier était simplement en cours d'examen ou indiquaient ne pas s'être inscrites auprès des comités compétents, faute d'en connaître l'existence voire de comprendre l'idée même de nationalité.

De fait, en 1965, un nombre inconnu de personnes vivaient encore dans le désert, sans plus d'information sur l'organisation ou la signification du processus d'enregistrement de la nationalité en cours. Lorsque les Bédouins, en quête de travail, se sont progressivement sédentarisés, souvent dans les bidonvilles proches des champs pétrolifères et de la cité pétrolière d'Ahmadi ou à la périphérie de la ville de Koweït, leur statut légal a prêté à confusion.

Du milieu des années 1960 jusqu'à 1986, l'État du Koweït a toléré ces « personnes de l'entre-deux », à mi-chemin entre nationaux et étrangers, qui avaient accès aux avantages réservés aux Koweïtiens, comme l'éducation et la santé gratuites, mais sans avoir le statut légal qui y donnait accès.

Connues sous des dénominations telles que « non-Koweïtiens », « sans nationalité » (*bidun jinsiyya* en arabe) - d'où le terme « *bidun* », « de nationalité indéterminée » ou « détenteurs d'un certificat de naissance », elles échappaient aux lois gouvernant les conditions de résidence appliquées aux autres étrangers documentés comme tels, en partie en raison des exceptions accordées par l'État aux tribus transfrontalières nomades, mais aussi à des fins de recrutement dans les forces de sécurité du pays, leur proportion allant jusqu'à 70%.

Ce flou administratif a été alimenté par l'incohérence des politiques menées par différentes institutions publiques : par exemple, le bureau du recensement national a classé jusqu'en 1989 comme « Koweïtiens » les résidents au statut indéterminé qui n'avaient pas obtenu formellement la nationalité mais croyaient simplement être sur les listes d'attente des heureux naturalisés. Au contraire, le département des statistiques rattaché au Comité chargé de l'habitat illégal considérait que seuls ceux qui avaient la preuve de la citoyenneté koweïtienne étaient Koweïtiens. Ces politiques incohérentes, ajoutées aux pratiques discrétionnaires de naturalisation extra-légale de certaines tribus du Sud, entre 1967 et 1981⁵, pour renforcer la base de soutien politique du régime, ont créé de fausses attentes de naturalisation chez la catégorie croissante des candidats à la nationalité, qui formeront le groupe hétérogène des *biduns*, uni principalement par la politique répressive qui les touche dès 1986.

En décembre 1986, en effet, le gouvernement est revenu sur sa politique de tolérance envers les personnes au statut indéterminé qui se traduisait par une exemption des dispositions de la loi 17/1959 sur le séjour des étrangers. Regroupant les différents cas sous une même étiquette, il les a requalifiés comme « résidents illégaux ». Dans le contexte de la guerre Iran-Irak, le gouvernement a justifié cette mesure par le fait que les migrants illégaux qui prétendaient faussement n'avoir aucune affiliation nationale abusaient de la catégorie vaguement définie des *biduns*. Dans le contexte des prix bas du pétrole, il a aussi présenté cette mesure, et notamment la fin de l'accès gratuit aux écoles publiques pour les enfants *biduns*, comme une économie significative pour alléger la pression sur les finances publiques.

Dès lors, la ligne politique a consisté à priver les *biduns* de tous les droits dont ils jouissaient jusqu'alors (emploi, éducation, santé) dans le but de les forcer à régulariser leur statut et, selon le gouvernement, à « révéler leur véritable origine ». Cette politique de répression n'a pas manqué de produire de la différence et de les rendre « étrangers » au sein de la société à laquelle ils étaient largement intégrés.

Accusés de trahison lors de l'invasion du Koweït par l'Irak, parce qu'ils occupaient encore la majorité des postes les moins gradés de l'armée, les *biduns* ont aussi été représentés comme des « tricheurs ou fraudeurs » mentant sur leur nationalité d'origine, et des « profiteurs », venus profiter indûment de l'argent du Koweït, autant de représentations dépréciatives qui ont permis de délégitimer leur prétention à la nationalité koweïtienne.

De fait, si cette prétention se fonde essentiellement sur le critère (de l'ancienneté) de la présence -puisque l'on compte désormais quatre générations de *biduns*, le gouvernement leur oppose une logique généalogique voire biologique. Depuis 1993, les institutions qui ont la charge des dossiers des *biduns*, ont poursuivi le double objectif d'en contrôler le nombre et de recueillir des preuves de leur origine présumée pour leur attribuer des nationalités étrangères. La dernière en date, le *Système central pour régler la situation des résidents illégaux*, créé en novembre 2010, s'efforce de déterminer les origines nationales des *biduns* en croisant les données issues de recherches généalogiques et les données recueillies auprès de tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Au cours de la dernière décennie, le Système central a ainsi délivré des documents d'identification qui portaient la mention de « présomptions de nationalité » telles que « preuve présumée de nationalité irakienne » (ou saoudienne, iranienne ou autre) ou « irakienne en raison d'un oncle maternel/paternel », des attributions de nationalité qui ne correspondent souvent pas aux critères officiels de recouvrement de nationalité ou de naturalisation dans les pays concernés. Ainsi, les *biduns* incarnent-ils, dans les discours officiels qui circulent depuis des décennies pour faire taire leurs revendications, la menace que représentent des « citoyens inauthentiques » sur l'identité rigide de la nation mais aussi, de façon plus prosaïque, sur ses finances.

L'épuration de la nation et le mythe de l'authenticité

Dans son discours inaugural prononcé le 20 décembre 2023, le nouvel émir Mishaal al-Ahmed n'a pas fait mystère de l'importance qu'il voyait à préserver « l'identité koweïtienne » et la « véritable citoyenneté » de ceux qui sont loyaux envers le pays. Alors qu'il avait promis d'apporter les réformes économiques nécessaires à la croissance, quitte à suspendre le Parlement pour les expédier, c'est pour l'instant surtout en matière de retrait de la nationalité koweïtienne que son action a été la plus marquante.

Depuis sa création en mai 2024, le *Comité suprême chargé d'enquêter sur la citoyenneté koweïtienne* a pris des milliers de décisions de révocation de la nationalité à un rythme croissant, de quelques dizaines, en août 2024, à plusieurs milliers depuis novembre, avec, pour les deux seules premières semaines, de janvier 2025 plus de 10 000 personnes concernées.

Dans tous les cas, les dépendants perdent aussi leur nationalité. Il est encore difficile d'avoir une idée précise des personnes dont la nationalité est révoquée et sur quelle base : deux personnalités emblématiques de la scène artistique koweïtienne, l'acteur Dawud Hussein et la chanteuse Nawal⁶, en font partie, ce qui n'est pas allé sans soulever un émoi certain.

Les articles de la presse nationale et de celle du Golfe évoquent le cas de binationaux ou de couples binationaux (en mettant l'accent sur les épouses de Koweïtiens, naturalisées conformément à l'article 8)⁷, qui violent l'interdiction de la double nationalité, et les cas de révocation pour fraude, en prenant bien soin de souligner les sommes recouvertes par l'État du fait de ces dénaturalisations⁸. Le 25 décembre 2024, un éditorial du *Kuwait Times* indiquait que « la naturalisation de centaines de milliers de personnes inéligibles avait été un fardeau important pour le pays⁹ ».

Comme en 1986 lors de l'exclusion des *biduns* de l'accès aux avantages sociaux dont ils bénéficiaient, la campagne est présentée comme nécessaire pour alléger le budget de l'État. En effet, elle s'inscrit dans le cadre plus large d'une campagne de lutte contre la corruption, les malversations en tous genres et entorses à la règle qui, selon l'émir, ont caractérisé les pratiques de l'administration à Koweït. Vues sous cet angle, ces réformes sont saluées par une partie des nationaux qui applaudit à la détermination caractérisant le règne de l'émir (*ftrat al hazm*) et à la préservation de l'unité de la nation.

D'autres sources notent néanmoins que si la fraude est souvent invoquée pour justifier les dénaturalisations, la nationalité est également retirée à ceux qui ont critiqué l'émir ou commis des actes menaçant la sécurité de l'État.

D'aucuns s'inquiètent que cette campagne s'inscrive également dans l'entreprise de renforcement autoritaire et de musellement de toute forme d'opposition engagée par Mishaal. Les mesures drastiques prises par le gouvernement auraient permis d'étouffer la dissidence publique, soit en ciblant les voix critiques directement et notamment le cœur de ce qui constituait l'opposition parlementaire¹⁰, soit en faisant peser la menace de la dénaturalisation.

De fait, un nouveau décret émiral du 23 décembre 2024¹¹ amendant la loi de 1959 sur la nationalité a inscrit dans la loi l'élargissement des catégories d'infractions passibles du retrait de la nationalité, en plus de durcir les conditions d'éligibilité à la naturalisation. Outre l'annulation de l'attribution de droit de la nationalité aux femmes étrangères épousant des Koweïtiens ou aux épouses d'étrangers naturalisés (art. 8 et 7 respectivement), il ajoute de nouveaux motifs (article 13)¹² pour lesquels une personne naturalisée peut se voir révoquer sa nationalité, et notamment la sécurité d'État, l'intérêt du pays, un crime contre la sécurité de l'État, ou une insulte envers Dieu, les prophètes ou la personne de l'émir.

Si ces crimes étaient déjà sanctionnés par de lourdes peines y compris d'emprisonnement, elles sont désormais passibles de dénaturalisation, un sûr moyen de dissuasion pour quiconque voudrait critiquer la ligne décidée par l'Émir.

Ainsi le rétrécissement du corps citoyen se poursuit-il, qui distingue les citoyens authentiques des autres, naturalisés frauduleusement, une distinction comprise aussi, et comme aux premiers jours de l'émirat, en termes de loyauté politique et de redistribution économique.

Notes

(1) KUNA "Cabinet approves draft decree forming Civil Service Council, cmte (sic) to investigate citizenship" 19 mai 2024.

<https://www.kuna.net.kw/ArticleDetails.aspx?id=3152691&language=en#>

(2) Gulf States Newsletter "Kuwaiti repression gathers pace as thousands more stripped of citizenship" numéro 1195, 16 janvier 2025.

(3) National Archives, Kew Garden. FCO Archives, FO371149101 (1960), "Amendment to the Kuwaiti Nationality Law No15". L'original indique: "the Law of December 1959 was restrictive by normal standards, but the Amendment [of February 1960] is reactionary by any". L'amendement de février 1960 ajoute de nouvelles contraintes en termes de résidence aux conditions de naturalisation et en limite le nombre à 50 par an.

(4) De 10 ans initialement, puis 20 aux termes d'une loi de 1966, 30 en 1986 avant de revenir à 20 ans en 1995.

(5) Les tribus du Sud (Ajmi, Mutran) sont les tribus dont le territoire se situe dans le Najd et le Qasim dans ce qui est aujourd'hui l'Arabie saoudite par opposition, aux tribus du Nord (Shammar, Anaza, Dhafir), dont les biduns se réclament et qui sont les tribus des déserts du Hamad, Hajara et de la Jazira syrienne, entre Syrie, Arabie, Koweït et Irak.

(6) Le premier, d'origine pakistanaise et titulaire d'un passeport bolivien [ce qui laissait supposer qu'il était bidun], avait acquis la nationalité koweïtienne en 2007, la seconde, bidun également, était née d'une mère koweïtienne bi-tajannus ou par naturalisation.

(7) "Citizenship revocation stirs administrative controversy", *Arab Times*, 7 December, "Kuwait revokes citizenship of 7 women", *Arab Times*, 13 November 2024.

(8) Ramadan Al-Sherbini “ Expat illegally holds Kuwaiti citizenship for 36 years”, Gulf News, 17 November 2024. Ramadan Al-Sherbini, “Kuwait: 3 Gulf nationals get 10-year jail terms over citizenship fraud.Trio ordered to pay back 1 million dinars to public treasury”, Gulf News, 12 November 2024.

(9) Ziad al Alyan “They will retain their passports, but will we retain their loyalty?” *Kuwait Times*, 25 December 2024.

(10) D’après le Gulf States Newsletter ce serait le cas des membres de certaines tribus considérées comme déloyales comme les Ajam, Awazim, Dhafir, Mutran ou Shammar qui avaient consisté une bonne partie des ranges de l’opposition parlementaire. “Kuwaiti repression gathers pace as thousands more stripped of citizenship” numéro 1195,16 janvier 2025.

(11) “Kuwait Official Gazette publishes amendment to citizenship law under Decree-Law 116/2024” Arab times, 23 December 2024.

(12) Contrairement à l'article 14 qui régit la révocation s'appliquant aux citoyens koweïtiens d'origine.

Le courant libéral et démocrate face aux défis conservateurs

Esmail Jasem

Le Koweït occupe une place singulière dans le paysage politique du Golfe persique. Doté d'une constitution et d'un parlement élu depuis son indépendance en 1961, l'émirat se distingue par un degré de pluralisme politique et de participation citoyenne inédit dans la région. Au sein de cet espace politique relativement ouvert, un courant libéral et démocrate s'est développé, porteur d'aspirations démocratiques et modernisatrices.

Cependant, ce mouvement fait face à de nombreux défis, notamment la montée de l'islamisme politique et le poids des structures tribales traditionnelles.

Le libéralisme et mouvement démocrate koweïtien trouvent leurs racines dans les mouvements réformistes du début du XXe siècle. Dès les années 1920, des intellectuels et marchands koweïtiens, influencés par les idées de la *Nahda* arabe (la renaissance), commencent à réclamer une plus grande participation politique. Ce mouvement aboutit à la création d'un premier Conseil consultatif en 1921, bien que celui-ci soit de courte durée.

L'expérience la plus significative survient en 1938, avec l'élection d'un Conseil législatif doté de pouvoirs étendus. Bien que dissous quelques mois plus tard, ce conseil marque une étape cruciale dans l'histoire politique koweïtienne.

Comme le souligne l'historien Michael S. Casey, « les membres du conseil de 1938 [...] ont joué un rôle crucial dans l'élaboration des arrangements constitutionnels du début des années 1960 ».

L'indépendance du Koweït en 1961 et l'adoption de la Constitution en 1962 marquent l'apogée du mouvement libéral et démocrate. La Constitution établit un système parlementaire unique dans la région, avec une Assemblée nationale élue dotée de pouvoirs significatifs.

Durant cette période, le courant démocrate est porté par des figures emblématiques comme Ahmad al-Khatib, un des fondateurs du Mouvement des nationalistes arabes (*Harakat al-qawmiyyin al-arab*). Depuis son entrée en politique, al-Khatib a milité pour la nationalisation des hydrocarbures et l'extension du droit de vote aux femmes. Il a joué un rôle crucial dans la rédaction de la Constitution de 1962, qu'il décrit comme le fruit des efforts du « courant progressiste koweïtien ».

Les démocrates koweïtiens de cette époque sont influencés par les idéaux du nationalisme arabe et du socialisme, tout en restant attachés aux principes démocratiques. Ils parviennent à exercer une influence significative sur la politique nationale, notamment en poussant à la nationalisation de la Kuwait Oil Company en 1975.

À partir des années 1980, le mouvement libéral fait face à des défis croissants. La montée de l'islamisme politique, encouragée par le pouvoir pour contrer l'opposition, affaiblit considérablement l'influence des libéraux et démocrates. La suspension de la Constitution et la dissolution du Parlement en 1986 marquent un coup dur pour les aspirations démocratiques.

L'invasion irakienne de 1990 et la libération qui s'ensuit en 1991 rebattent les cartes politiques. Si la restauration de la Constitution et du Parlement après la guerre est perçue comme une victoire pour les forces démocratiques, les élections de 1992 montrent un net recul des candidats libéraux et démocrates au profit des islamistes et des représentants tribaux.

Depuis les années 2000, le courant libéral et démocrate koweïtien connaît un certain renouveau, s'adaptant au nouveau contexte politique et social. Plusieurs facteurs contribuent à ce regain :

- L'émergence d'une nouvelle génération d'activistes, souvent éduqués à l'étranger et familiers des réseaux sociaux.
- La montée des revendications en faveur de réformes politiques et de lutte contre la corruption.
- L'obtention du droit de vote pour les femmes en 2005, une victoire historique pour le mouvement libéral.

Les démocrates et libéraux koweïtiens contemporains se distinguent par leur engagement en faveur de plusieurs causes :

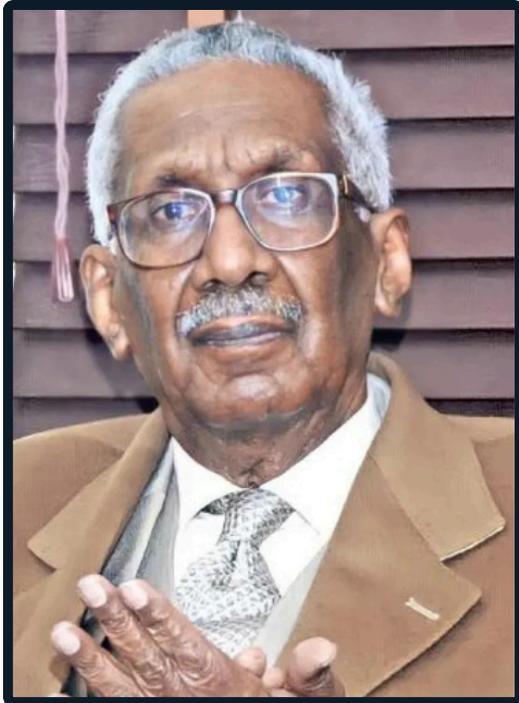
- La défense des libertés individuelles et de la liberté d'expression.
- La promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes.
- La lutte contre la corruption et pour une meilleure gouvernance.
- La séparation de la religion et de l'État.

Malgré ce renouveau, le courant libéral et démocrate koweïtien continue de faire face à des obstacles majeurs :

- La force persistante des structures tribales et des réseaux clientélistes, qui favorisent souvent les candidats conservateurs.
- La montée continue de l'islamisme politique, qui bénéficie d'un ancrage social profond grâce à ses réseaux associatifs et caritatifs.
- Les divisions au sein même du camp libéral, qui peine parfois à présenter un front uni face aux forces conservatrices.
- La méfiance d'une partie de la population envers des idées perçues comme « occidentales » et potentiellement menaçantes pour l'identité nationale.
- Les tensions récurrentes entre le Parlement et le gouvernement, qui entravent souvent la mise en œuvre de réformes.

Face à ces défis, les libéraux et démocrates ont adopté diverses stratégies :

- La formation d'alliances ponctuelles avec d'autres forces d'opposition, y compris certains groupes islamistes modérés, sur des questions spécifiques comme la lutte contre la corruption.
- L'investissement dans la société civile et les médias sociaux pour diffuser leurs idées et mobiliser les jeunes.
- La promotion d'un discours conciliant les valeurs libérales avec l'héritage culturel et religieux koweïtien, afin de contrer les accusations « d'occidentalisation ».
- Le soutien aux réformes économiques visant à diversifier l'économie et à réduire la dépendance au pétrole, perçues comme un moyen de moderniser la société.



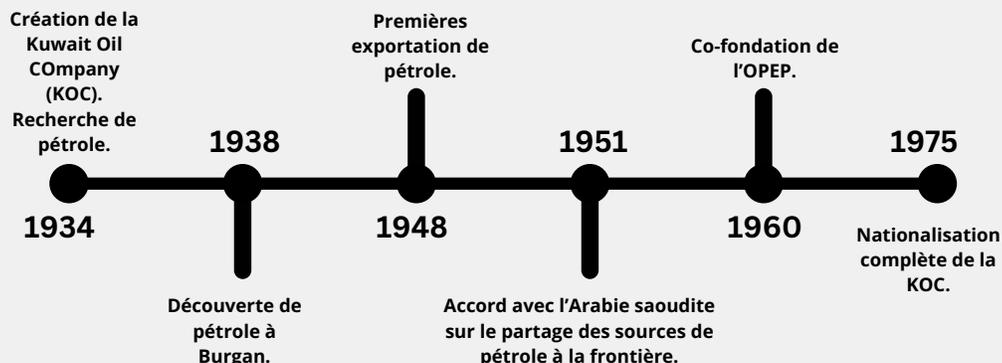
Ahmad al-Khatib (1927-2022).

Conclusion

Le courant libéral et démocrate koweïtien, malgré ses difficultés, demeure une force politique et intellectuelle significative dans le pays. Son existence même témoigne de la relative ouverture du système politique koweïtien par rapport à ses voisins du Golfe. Comme le souligne un rapport du *Middle East Forum*, « le Koweït a pris la tête des États arabophones vers une société civile et un gouvernement représentatif ».

Cependant, l'influence de ce courant reste limitée face aux forces conservatrices et aux structures traditionnelles du pouvoir. L'évolution future du Koweït dépendra en grande partie de la capacité des démocrates et libéraux à forger des alliances, à renouveler leur discours et à proposer des solutions concrètes aux défis socio-économiques du pays. Dans ce processus, ce mouvement politique koweïtien pourrait jouer un rôle crucial dans la définition d'un modèle de développement alliant modernité et respect des traditions, susceptible d'inspirer d'autres sociétés de la région.

Le pétrole au Koweït



L'identité moderne du Koweït est profondément liée à ses ressources en hydrocarbures, qui en font l'un des pays les plus riches du monde. Avec les sixièmes réserves pétrolières prouvées au monde, le Koweït tire plus de 90% de ses recettes publiques des hydrocarbures.

Avant la découverte du pétrole l'économie koweïtienne reposait essentiellement sur des activités maritimes : pêche et commerce de la perle.



Le Koweït possède environ 6% des ressources prouvées de pétrole. Le champ pétrolifère de Burgan est l'un des plus larges au monde.

Entretien avec Anwar al-Rasheed

Représentant du Conseil international pour le soutien aux procès équitables et aux droits de l'Homme au Koweït

Entretien mené et traduit par Esmail Jasem

Comment évaluez-vous le contexte koweïtien actuel en matière de droits civils et politiques, notamment concernant la liberté d'expression et de presse ?

Malheureusement, en évaluant la liberté d'opinion, d'expression, de presse, ainsi que les droits civils et politiques, force est de constater que la période actuelle s'avère l'une des plus restrictives en matière de libertés fondamentales. L'application rigoureuse de lois liberticides en témoigne. Les peines prononcées, selon les observations, cumulent plus de mille ans d'emprisonnement, sans compter les milliers de convocations quotidiennes pour interrogatoire, que ce soit auprès de la division de lutte contre la cybercriminalité du ministère de l'Intérieur ou du parquet des médias relevant du ministère de la Justice.

Comment réagit le gouvernement koweïtien au sujet des travailleurs étrangers qui constituent la majorité active dans le monde du travail au Koweït ? Quelles sont les réformes mises en place en vue d'améliorer leurs conditions de travail ?

Il est indéniable que le Koweït a réalisé des avancées notables en matière de droits des travailleurs étrangers, bien que celles-ci demeurent insuffisantes.

L'instauration de garanties juridiques par le biais de lois et de décrets visant à protéger les droits des travailleurs migrants constitue une évolution positive, qui mérite d'être reconnue à l'actif de l'État. Cela ne signifie pas pour autant que les infractions ont disparu, mais l'existence même d'un cadre législatif et réglementaire protégeant les droits des travailleurs étrangers représente une avancée significative.

Quelles sont les critiques les plus importantes formulées par les institutions internationales de défense des droits de l'Homme à l'égard du Koweït ?

Les principales critiques en matière de droits de l'Homme adressées au Koweït peuvent être synthétisées comme suit :

- La question des apatrides (bidoun) : ce problème persistant concerne les résidents de longue date privés de nationalité et de droits fondamentaux.
- Les restrictions aux libertés fondamentales : le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a émis de nombreuses recommandations exhortant le Koweït à amender ses lois liberticides.

- La discrimination envers les femmes koweïtiennes mariées à des étrangers : les organisations internationales de défense des droits de l'Homme considèrent cette situation comme une violation flagrante de l'article 29 de la Constitution koweïtienne, ainsi que des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- La révocation arbitraire de la nationalité : cette pratique, qui prive les individus concernés de tout recours juridique, est considérée comme une décision régaliennne incontestable, ce qui soulève de sérieuses préoccupations quant au respect de l'État de droit.

Comment l'État koweïtien gère-t-il les questions liées aux discriminations fondées sur l'origine, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle des citoyens ? Quelles mesures l'État a-t-il prises pour lutter contre ces discriminations ?

L'État koweïtien a pris des mesures significatives en faveur de l'égalité des genres, notamment par la nomination historique de femmes à des postes de magistrat, une première dans l'histoire du pays qui mérite d'être saluée.

Cependant, en matière de citoyenneté, l'État persiste malheureusement à hiérarchiser ses ressortissants en plusieurs catégories distinctes. De plus, on observe une montée inquiétante d'une droite qui milite pour l'abrogation de la loi n° 44/1994. Cette loi avait permis aux citoyens naturalisés et aux autres catégories de nationalité de participer pleinement aux élections, tant comme candidats que comme électeurs, alors qu'auparavant seuls les citoyens de première catégorie jouissaient de ce droit.

Concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre, on constate une répression préoccupante envers les personnes LGBT. Cette situation est exacerbée par des propositions législatives extrêmes, comme celle de certains parlementaires appelant à l'exécution des personnes transgenres. Ces initiatives alarmantes ne tiennent pas compte des réalités médicales, notamment des variations hormonales, qui sont reconnues comme des conditions médicales légitimes.

Quant à la liberté de religion et de croyance, elle est théoriquement garantie par les articles 29 et 35 de la Constitution koweïtienne.

Le Koweït face au conflit israélo-palestinien : un soutien inébranlable à la Palestine dans un contexte de tensions internationales

Othman El Kachtoul

Diplomate et docteur en islamologie

Depuis l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, le Koweït a réaffirmé sans ambiguïté son soutien au peuple palestinien, consolidant sa position historique d'opposant farouche à Israël, qu'il qualifie d'« entité sioniste ». Cet engagement, fondé sur des décennies de solidarité avec la cause palestinienne, se traduit par un rejet catégorique de toute normalisation des relations avec ce pays tant que le conflit israélo-palestinien n'aura pas trouvé de solution.

Cette opposition, ancrée aussi bien dans la politique officielle que dans l'opinion publique koweïtienne, s'est manifestée dès les premières heures de l'escalade en octobre 2023. Le peuple koweïtien s'est fortement mobilisé pour dénoncer les actions israéliennes et exprimer une profonde solidarité avec la Palestine.

Pourtant, les relations entre le Koweït et la communauté palestinienne ont connu une période tendue après la libération du Koweït en 1991. Durant l'occupation irakienne, le soutien de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) à Saddam Hussein a choqué profondément la population et les autorités koweïtiennes.



Yasser Arafat
et Saddam
Hussein en
1988.

Ce soutien, perçu comme une trahison, a conduit à l'expulsion d'environ 400 000 Palestiniens du Koweït après la guerre, dans un climat de ressentiment.

Bien que cet épisode ait marqué les relations entre le Koweït et la Palestine, le pays a progressivement renoué avec la cause palestinienne sur la scène internationale, réaffirmant son engagement constant en faveur de la Palestine et reléguant cet épisode au second plan. Depuis lors, le Koweït s'est repositionné comme un défenseur incontournable des droits palestiniens au sein du monde arabe.

Dès le 7 octobre 2023, quelques heures après les premières attaques, le ministère des Affaires étrangères du Koweït a publié un communiqué exprimant sa « vive préoccupation » face aux événements dans la bande de Gaza et les territoires palestiniens occupés. Le Koweït a clairement imputé cette escalade aux « violations flagrantes et continues » commises par Israël à l'encontre du peuple palestinien, tout en appelant la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies, à intervenir pour stopper les violences. Ce communiqué a réitéré l'engagement koweïtien envers l'Initiative de paix arabe de 2002, qui propose la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale.

Tout au long du mois d'octobre 2023, les autorités koweïtiennes ont multiplié les prises de position politiques et humanitaires. Le 14 octobre, Cheikh Talal Khaled Al-Sabah, Premier ministre par intérim, a réaffirmé le soutien indéfectible du Koweït envers le « peuple palestinien frère face à l'occupation israélienne brutale », tout en rappelant que le décret émiral de 1967, déclarant l'état de guerre entre le Koweït et Israël, restait toujours en vigueur.

Le 1er novembre, le Parlement koweïtien a tenu une session extraordinaire consacrée à la question palestinienne. Elle a abouti à l'adoption de 13 recommandations, incluant la fermeture de l'espace aérien koweïtien à toute opération israélienne et la poursuite des dirigeants israéliens pour crimes de guerre.

Parallèlement aux efforts politiques, le Koweït s'est illustré par son soutien humanitaire. Dès le 22 octobre, le gouvernement a lancé un pont aérien pour acheminer de l'aide d'urgence à Gaza. Dix-huit avions ont transporté plus de 380 tonnes de vivres, de matériel médical, de vêtements et de couvertures, distribués directement aux habitants et aux hôpitaux de Gaza. Cette aide a été par le Croissant-Rouge palestinien, qui a exprimé sa reconnaissance pour le rôle essentiel joué par le Koweït dans l'allègement des souffrances des civils palestiniens.

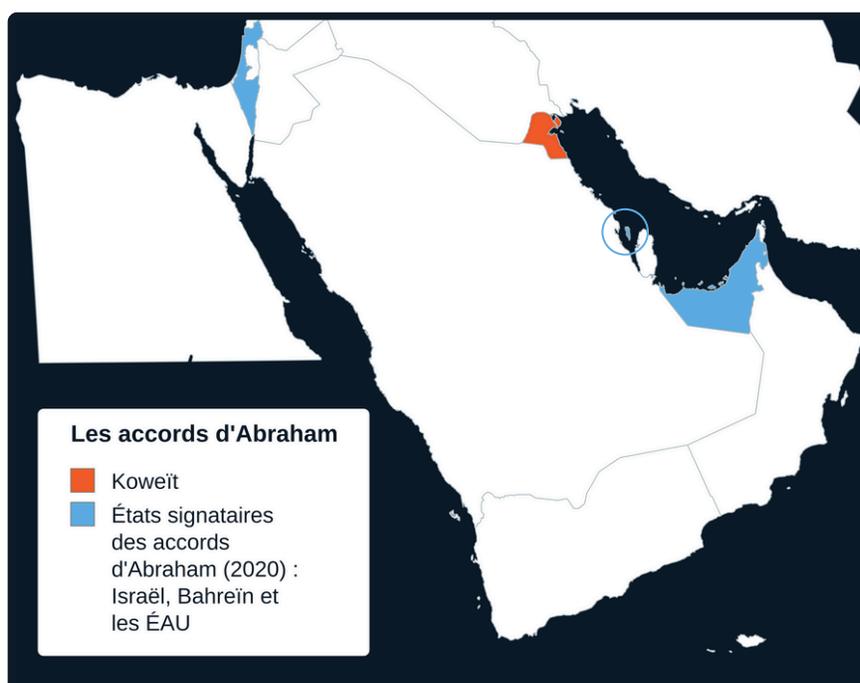
Sur la scène internationale, le Koweït a continué de jouer un rôle actif. Lors du sommet d'urgence de la Ligue arabe et de l'Organisation de la Coopération islamique à Riyad, le prince héritier, Cheikh Mishal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, a condamné les actions israéliennes contre Gaza et a exhorté la communauté internationale à mettre fin au bain de sang et à assurer une protection aux Palestiniens. Le Koweït, fidèle à sa ligne diplomatique, a réitéré son attachement à une solution pacifique basée sur le droit international et la création d'un État palestinien.

Historiquement, l'engagement du Koweït envers la Palestine remonte aux années 1960, lorsqu'il fut l'un des premiers pays à accueillir le Fatah, le mouvement nationaliste palestinien dirigé par Yasser Arafat. Aujourd'hui encore, cet engagement demeure inchangé. Le Koweït refuse de reconnaître officiellement Israël, et les manuels scolaires du pays n'y font aucune référence. Le rejet des Accords d'Abraham, conclus par certains pays arabes pour normaliser leurs relations avec Israël, témoigne de la constance du Koweït sur cette question, le pays ayant déclaré qu'il serait « le dernier État arabe à reconnaître Israël ».

Sur le plan intérieur, l'opinion publique koweïtienne demeure résolument pro-palestinienne et antisioniste. Les manifestations de soutien à Gaza, bien que limitées en taille, ont été largement relayées sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux, où de nombreux messages appelaient à des actions concrètes contre Israël, notamment à travers des boycotts de produits occidentaux, en particulier français, en réponse au soutien perçu de la France à Israël.

Cependant, la situation sécuritaire au Koweït demeure préoccupante. Les tensions avec l'Iran et les menaces émises par des groupes pro-iraniens, en particulier depuis l'Irak, de cibler les bases militaires américaines au Koweït, représentent des risques réels pour la stabilité du pays. Le gouvernement koweïtien surveille également avec inquiétude les répercussions potentielles d'une attaque contre la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr, dont la proximité géographique constitue une menace directe pour le Koweït, notamment en termes de risques de contamination radioactive.

Malgré ces défis, le Koweït a réussi à maintenir une relative stabilité intérieure face aux événements qui se déroulent au Proche-Orient. Les manifestations pro-palestiniennes sont encadrées pour éviter tout débordement, en particulier de la part des factions favorables au Hamas. Le gouvernement, bien que confronté à des opinions publiques de plus en plus favorables à la cause palestinienne, continue de naviguer avec prudence entre ses engagements historiques envers la Palestine et la gestion des réalités sécuritaires complexes de la région.



La conquête spatiale koweïtienne : une stratégie de diversification économique et d'influence

Victoire Razavi

Analyste en stratégie internationale diplômée de l'IRIS Sup'

La conquête spatiale débute à la fin des années 1950, pendant la guerre froide, avec le lancement du premier satellite artificiel Sputnik par l'Union soviétique, alors qu'elle engage une concurrence acharnée avec les États-Unis.

Rapidement, de nombreuses nations vont s'impliquer dans ce domaine. Il est vrai que la conquête spatiale représente plusieurs enjeux pour les grandes puissances, notamment économique, d'influence ou encore sécuritaire.

Ces derniers n'ont par ailleurs pas échappé aux dirigeants du Moyen-Orient, qui tentent peu à peu de s'imposer sur la scène internationale spatiale.

Inspiré par les Émirats arabes unis, qui constituent le premier pays arabe à mobiliser des moyens colossaux dans ce secteur, le Koweït souhaite à son tour se positionner comme un acteur incontournable du spatial.

Une stratégie de diversification économique

Le Koweït, souvent connu pour ses vastes réserves d'hydrocarbures et ses immenses buildings, a récemment fait des premiers pas prometteurs dans le domaine de la conquête de l'espace.

Si le pays n'a toujours pas créé d'agence spatiale, cela ne l'a pas empêché de lancer son premier satellite QMR-KWT, qui signifie « Lune du Koweït » en arabe, le 6 juin 2021.

La mission développée par *Orbital Space*, une société d'aérospatiale privée basée aux Émirats arabes unis, a permis aux étudiants de contribuer à l'avancement des technologies de communication par satellite, et de les former en tant que futurs professionnels à exploiter la prochaine génération de satellites.

Il est important de noter que la petite pétromonarchie a également lancé son premier satellite de télédétection en 2023. Développé par la *Kuwait University*, *Kuwait Sat-1* a pour objectif de fournir des images de haute résolution de la terre à des fins de surveillance environnementale. Il permet ainsi de suivre les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, et l'aménagement urbain.

Ce projet, d'une valeur de 970 000 de dollars, contribue enfin à la recherche scientifique dans divers domaines, notamment la cartographie géospatiale et la surveillance des terres agricoles et côtières.

À l'instar des Émirats arabes unis ou encore de l'Arabie Saoudite, l'État du Koweït souhaite diversifier son économie en s'appuyant sur le développement des technologies spatiales.

C'est en effet, face à la baisse des prix du brut et aux défis de la transition énergétique que le pays a décidé de préparer son « ère post-pétrolière ».

Le secteur spatial se révèle être un domaine d'investissement stable, notamment pour les générations à venir. C'est-à-dire qu'il est peu probable que les revenus produits par ce dernier fluctuent en cas de tensions géopolitiques ou de crises.

Une stratégie d'influence

Un secteur spatial développé est révélateur d'une puissance globale, à la fois économique, technologique et militaire. C'est également un symbole de prestige et de modernisation d'un pays. D'après Isabelle Sourbès-Vergier, directrice de recherche au CNRS, la conquête de l'espace sert à manifester l'influence d'un pays.

Elle se révèle en effet être aussi un puissant outil de soft power. Le Koweït souhaitant développer son leadership dans la région et s'imposer sur la scène internationale, perçoit dès lors une opportunité dans les activités liées à ce domaine.

Par ailleurs, selon le magazine Times Kuwait, l'émir Mechaal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah a récemment souligné le fait que la recherche scientifique est vitale pour l'avancement de son pays dans les domaines de l'intelligence artificielle ou encore des sciences spatiales, afin de renforcer sa position scientifique régionale et mondiale.

Si toutefois, le Koweït est déterminé à développer le secteur de l'exploration spatiale, la coopération internationale dans le domaine des sciences et des technologies spatiales est nécessaire afin d'acquérir le savoir-faire des puissances spatiales déjà établies.

C'est ainsi que le Koweït renforce ses partenariats avec des agences spatiales expérimentées, notamment avec la NASA.

Il collabore aussi avec les Émirats arabes unis, l'Inde et la Chine, et a participé au groupe de coopération spatiale arabe.

D'après le magazine en ligne SpaceWatch, la région du Golfe est en train de s'imposer comme un centre névralgique mondial pour les activités spatiales, avec des agences spatiales actives aux Émirats Arabes Unis, en Arabie saoudite et en Iran. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le Koweït fasse de même.



Le Koweït a lancé son premier satellite de télédétection en janvier 2023 avec l'aide de SpaceX.

Exposer pour ex/résister : formation, genèse et développement des collections nationales koweïtiennes pré/post invasion

Melissa Tedafi

Doctorante en histoire contemporaine à l'université de Nantes et lauréate d'une aide à la mobilité au Centre français de recherche de la péninsule arabe (CEFREPA)

En 1961, quand le Koweït a émergé comme un émirat indépendant, le processus de transformation d'une communauté maritime traditionnelle de la péninsule Arabique en un État moderne en pleine transformation socio-économique était déjà en cours.

Les évolutions des contextes géopolitiques internationaux et plus particulièrement de la région ont fortement influencé les politiques culturelles koweïtiennes. Après l'accession à l'indépendance du Koweït, l'Irak s'est opposé à la reconnaissance de sa souveraineté.

Cette menace irakienne a poussé le Koweït dans une quête de reconnaissance internationale pour asseoir sa légitimité, dont un des leviers a été l'établissement de politiques culturelles visant à maintenir et renforcer son identité tout en s'adaptant aux modalités de diffusion et de déploiement extérieurs.

Les arts et la culture constituent des éléments essentiels de l'identité des États-nations, des groupes ethniques, des minorités religieuses, et des régions. En raison de leur rôle central dans la définition et la transmission de ces identités, ils deviennent des cibles privilégiées lorsqu'il s'agit de les détruire ou d'effacer toute trace de leur existence.

Les œuvres d'art, les musées qui conservent et transmettent l'histoire et les traditions, (ainsi que les théâtres, cinémas, monuments, bibliothèques et lieux de culte...) – qu'ils soient matériels ou immatériels – jouent un rôle fondamental dans la construction de l'image de chaque communauté.

En conséquence, ces biens culturels sont particulièrement vulnérables en période de guerre. Par ailleurs, l'art et la culture peuvent être instrumentalisés à des fins politiques. L'utilisation de l'art comme outil de propagande est courante en temps de conflit, qu'il s'agisse d'un engagement politique sincère ou d'une manipulation des artistes, souvent contraints par des menaces ou des pressions, qui voient leur œuvre mise au service d'idéologies politiques ou de stratégies militaires.

Ainsi, les collections nationales peuvent se présenter comme des acteurs intégrés dans un dispositif de mise en scène politique, car l'art et les œuvres permettent d'œuvrer au-delà des barrières linguistiques, et peuvent constituer des outils de diplomatie culturelle sur la scène internationale en temps de guerre.

1) Contextualisation géopolitique de l'invasion du Koweït par l'Irak

Avec ses 4,82 millions d'habitants dont 60% d'expatriés¹, le Koweït, micro-État, ne serait point significatif sans ses richesses financières majeures².

La seconde guerre du Golfe marque le recul de l'influence française en Irak et au Liban mais aussi le développement de relations avec d'autres pays de la région. À l'été 1990, le Moyen-Orient est disputé entre Irakiens et Iraniens, entre Américains et Soviétiques. La guerre Iran-Irak a durablement marqué la région et la victoire de l'Irak est à nuancer : la guerre a également durablement affecté l'Irak de Saddam Hussein jusqu'à sa chute aux mains des Américains en 2003³.

Le 2 août 1990, soit deux années après la fin de la guerre irano-irakienne, l'Irak envahit et annexe le Koweït après l'échec d'une médiation autour des contentieux entre les deux pays⁴. L'émir koweïtien Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah et sa famille trouvent refuge en Arabie Saoudite alors qu'un gouvernement provisoire pro-irakien tente de s'installer. Les communautés internationales ne tardent pas à réagir face à cette invasion et se mobilisent à la fois sur le plan diplomatique et militaire. Le jour même de l'invasion, en quelques heures seulement, le Conseil de sécurité de l'ONU exige le retrait immédiat des troupes irakiennes sur le territoire koweïtien par la résolution 660 votée à l'unanimité⁵.

Le jour suivant, c'est la Ligue des États arabes qui condamne cette invasion et le 6 août, la résolution 661 du Conseil de sécurité de l'ONU réaffirme la résolution 600 et prend acte du refus de l'Irak à s'y conformer. De ce fait, il légitime le droit de défense du Koweït et met en place une série de mesures internationales visant à sanctionner l'Irak.

Le 7 août, sous l'égide des États-Unis, débute l'opération Bouclier du désert qui établit un pont aérien entre l'Arabie Saoudite et les États-Unis afin de transporter du matériel et des troupes américaines⁶. Cette opération reçoit le soutien et le renfort des troupes britanniques, arabes et françaises. Nonobstant cette mobilisation internationale, Saddam Hussein annexe le Koweït le 8 août 1990.

Ce présent papier tente de dresser un panorama du développement des collections nationales koweïtiennes et les conséquences de l'invasion irakienne sur les politiques culturelles nationales. L'étude des collections présentées au sein du musée offre un panorama exhaustif de la richesse historique du Koweït, mettant en lumière ses racines ancestrales. La collection d'art de la famille Al-Sabah, l'ensemble de boutres traditionnels, ainsi que les artefacts archéologiques provenant de l'île de Failaka⁷ témoignent de la complexité et de la pluralité de l'histoire koweïtienne.

Ces ensembles muséographiques constituent des éléments primordiaux du patrimoine national, dont la connaissance et l'appréciation par l'ensemble de la population koweïtienne sont essentielles à la compréhension et à la valorisation de l'héritage culturel du pays. Après avoir dressé le cadre historique de sa constitution et de son état avant l'invasion irakienne, il s'agira de mettre en perspective les enjeux de la refonte des collections post-invasion et du développement contemporain des politiques culturelles nationales koweïtiennes.

2) Genèse et formation des collections nationales koweïtiennes : un aperçu historique

Au cours des années 1950, sous le règne de Cheikh Abdallah Al Salem Al Sabah, les autorités gouvernementales étaient préoccupées par la menace que représentait la modernisation rapide du Koweït sur son patrimoine culturel. C'est de ce constat qu'est née l'idée de créer un musée national présentant tous les aspects de la vie au Koweït. Cette préoccupation s'est matérialisée dans un premier temps dans un ancien palais appartenant à Cheikh Abdallah Al Jaber Al Sabah, chef du département pour l'éducation. Il a été choisi pour être le premier musée national du Koweït et a été inauguré le 31 décembre 1957. Au départ, les collections de ce musée se limitent au patrimoine ethnographique dont les pièces étaient offertes par, ou achetées à la population koweïtienne. Une année plus tard, en 1958, une collection archéologique a été introduite au musée grâce aux résultats des premières fouilles archéologiques dans le pays sous l'égide d'une mission danoise.

L'administration et la supervision de ce musée est restée sous la responsabilité du ministère de l'Éducation jusqu'à ce qu'elle soit transférée au ministère de la Culture et du Tourisme⁸ en 1966. Au cours de l'année 1968, le gouvernement koweïtien fait l'acquisition d'une vieille maison traditionnelle appartenant à la famille Bader et confie sa préservation et sa restauration au Département des Antiquités et des Musées sous la tutelle du Ministère de l'Information.

En 1976, les deux collections du musée sont transférées à Bayt Al Bader en attendant l'achèvement du complexe muséal qui devait être érigé sur les lieux. Après le transfert des expositions dans le bâtiment voisin en février 1983, Bayt Al Bader s'est mué en un centre de préservation de l'artisanat koweïtien. Le musée national du Koweït occupe un emplacement stratégique, situé sur la rue du Golfe arabe, entre le palais Seif et le parlement de l'Assemblée nationale, proche des commerces, des banques et des principaux hôtels de la ville. Le projet architectural et le plan du musée étaient prêts dès 1960 et la construction débuta en 1981.

Le 23 février 1981, deux des quatre bâtiments sont inaugurés, et plus tard, le 16 février 1986, fut inauguré un planétarium. Le nouveau complexe du musée national du Koweït se compose alors de quatre bâtiments entourant une cour carrée et reliés par des passerelles piétonnes pour faciliter le passage d'un bâtiment à un autre, dans l'arrière-cour de ce complexe, un bâtiment dédié au stockage et à la conservation des œuvres a été érigé. Les quatre bâtiments contiennent une variété d'expositions.

Le bâtiment n°1 qui abrite la collection permanente est constitué de trois sections : une section archéologique, une section ethnographique et une section d'art contemporain local. La première section contient les découvertes des fouilles sur l'hinterland et les îles koweïtiennes.

Cette collection est composée d'objets couvrant une large période historique : Mésolithique, âge de Bronze, période hellénistique et islamique. Cette première catégorie est représentée par des outils en silex, la deuxième par des fragments de stéatite, des sceaux et des jarres, la troisième par des récipients et des figurines en terre cuite, des éléments architecturaux et des pierres inscrites.

La période islamique quant à elle est représentée par des objets de la période abbasside, notamment des pièces de monnaie. La deuxième section de la galerie contenait une exposition à caractère ethnographique illustrant les différentes traditions koweïtiennes : la tradition maritime composée d'outils de pêche à la perle, des miniatures modèles de divers types de voiliers ainsi que du matériel de pêche.

Les traditions urbaines sont également représentées par l'ameublement des maisons koweïtiennes des villes, des costumes, des bijoux, des équipements pour l'écriture et des instruments de musique. Les traditions bédouines sont également représentées avec de l'équipement de tente et de tissage. Dans la troisième section de la galerie, au premier étage figurent une sélection documentée des travaux d'artistes koweïtiens contemporains.

Le bâtiment n°3, Dar al-Athar al-Islamiyyah (DAI) abritait la collection privée d'art islamique. Elle comprenait une bibliothèque spécialisée et dix galeries. Ces galeries contenaient divers types d'objets islamiques allant des manuscrits aux céramiques, aux objets en verre, métal et bois, des tapis et des bijoux. Les objets représentaient les arts de divers pays islamiques tout au long de l'ère islamique allant du premier siècle de l'Hégire (VIe - VIIe siècle après J.C.) jusqu'au siècle dernier.

La collection est considérée à plusieurs reprises comme l'une des collections d'art islamique les plus complètes au monde jusqu'à l'invasion. En 1986 est inauguré le planétarium, au rez-de-chaussée de son bâtiment était exposé divers instruments astronomiques, ouvrages et cartes. La salle d'exposition du planétarium située à l'étage était équipée de systèmes permettant de projeter la voie lactée, les étoiles, une cartographie du système solaire ainsi que les illustrations des constellations zodiacales imaginées par les premiers astronomes musulmans.

L'établissement du musée national du Koweït s'est déroulé à travers un processus multidimensionnel sur le temps long. Initialement, la résidence du cheikh Ahmed Al Jaber a servi de site inaugural pour l'institution muséale. Néanmoins, les investigations archéologiques menées à Failaka ont catalysé la création d'un département consacré aux antiquités et aux musées. Cette entité a subséquemment acquis et réaménagé l'ancienne demeure de la famille koweïtienne éminente Al Bader, la transformant en premier musée national officiel.

Bien que la conceptualisation du musée ait été initiée au début des années 1960 sous l'égide de l'architecte Michel Écochard, son inauguration publique n'a eu lieu qu'en 1986. L'édifice, structuré en quatre blocs distincts, alloue trois espaces aux expositions permanentes, tandis que le quatrième abrite les services administratifs et un auditorium.

Ce complexe muséal devient peu de temps après son inauguration un des centres culturels les plus actifs du Koweït et a très vite lancé des programmes culturels comprenant une vaste gamme d'activités telles que des expositions locales et internationales, des conférences publiques, des cours d'arts, des publications ou encore des visites guidées adaptées à différents types de publics. Le musée s'attache également à organiser des ateliers et des conférences universitaires pour les étudiants. Le musée avait pour principal champ d'action/avait pour principal objectif la diffusion de connaissances au travers de programmations éclectiques.

Il s'agissait pour le gouvernement koweïtien d'accélérer le phénomène de prise de conscience d'appartenance à la nation koweïtienne, notamment parmi les nouvelles générations nées après le boom pétrolier, d'approfondir la compréhension de sa propre histoire et de faire découvrir les réalisations des anciennes générations dans la perspective de stimuler la création artistique et culturelle nationale contemporaine.

La politique mise en place à ce moment était en premier lieu destinée à un public national koweïtien, les actions qui y étaient menées avaient pour principales ambitions de forger un sentiment d'appartenance nationale koweïtien et le partage d'un patrimoine culturel commun.

Ce n'est que plus tard, que les programmes ont commencé à être pensés pour un public étranger, insistant alors sur l'ancrage historique profond de l'histoire nationale du Koweït. Le musée cherchait alors à légitimer l'État-nation Koweïtien ses collections couvrant diverses périodes historiques dans le temps long.

3) État des collections nationales koweïtiennes au moment de l'invasion irakienne

Au cours des années précédant l'invasion, le ministère de l'Information par l'intermédiaire du Département des antiquités et des musées a accordé une attention particulière à la conservation de ses objets et ses monuments anciens en plus d'une collecte de documents historiques relatifs au Koweït, au monde arabe et au monde islamique. Le musée national du Koweït, en tant qu'institution culturelle, peut être appréhendé comme le témoignage du rôle joué par le Koweït dans la région pour la préservation du patrimoine et de la mise en lumière des réalisations artistiques.

L'État koweïtien s'est engagé à respecter les principes généraux et la Charte des Nations Unies en matière de préservation de son patrimoine culturel et humain, y compris ses monuments et objets d'art. Le Koweït a initié et enrichi ses collections archéologiques et artistiques dans l'ensemble de ses musées. Il expose également à l'étranger, ses collections en vue de donner à voir sa contribution à la préservation et la circulation des arts. La constitution koweïtienne prévoit également dans ses textes le respect du patrimoine, de la culture et des antiquités des autres nations.

Dans les années 1970, les experts occidentaux du monde de l'art observaient l'émergence d'une nouvelle génération de collectionneurs avertis originaires du Moyen-Orient qui semblait alors constituer plusieurs collections remarquables d'art islamique. Bien que ces collections fussent souvent anonymes et discrètes, les éléments de preuve recueillis lors des ventes aux enchères en Europe et en Amérique du Nord étaient indiscutables.

L'une de ces collections, appartenait à la famille royale koweïtienne al-Sabah. Lors de l'inauguration de son exposition permanente, le 25 février 1983, à l'occasion de la fête nationale du Koweït, le *Dar al-Athar al-Islamiyyah* (DAI) a suscité l'émerveillement des experts, qui ont salué l'émergence d'une nouvelle étoile dans le domaine des collections d'art islamique.

Les critiques ont jugé que l'ampleur, la diversité et la qualité de la collection du DAI étaient comparables, et dans certains cas même supérieures, à celles de prestigieuses institutions telles que le *Victoria and Albert Museum*, le *British Museum*, le Louvre, le *Metropolitan Museum*, l'Hermitage et la collection David de Copenhague.

Dès lors, le Koweït est rapidement devenu une étape incontournable du circuit international des musées. Parallèlement, le DAI a lancé un programme ambitieux de conférences, de visites et de cours dédiés à l'histoire et aux techniques de l'art islamique, proposés tant en anglais qu'en arabe.

Au moment de l'invasion du Koweït par l'Irak, le musée national du Koweït abrite deux collections : la collection nationale d'archéologie et d'ethnographie et la collection privée de DAI prêtée et assemblée par un couple de la famille royale koweïtienne Cheikha Hussa Sabah al-Salem al-Sabah et Cheikh Nasser Sabah al-Ahmed Al-Sabah.

En juillet 1990, un mois avant l'invasion du Koweït par l'Irak, cent-quatorze objets d'arts en provenance des collections du centre culturel koweïtien des arts islamiques, *Dar al-Athar al-Islamiyyah*⁹ ont quitté le Koweït pour une exposition itinérante internationale prévue sur deux années intitulée « Arts islamiques et mécénat : Trésors du Koweït¹⁰ ».

Le point de départ était le musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg¹¹ qui devait inaugurer le 6 août 1991, la première présentation à l'étranger d'une partie de ces collections. Cette exposition internationale et itinérante a finalement duré douze années et a été accueillie dans vingt-deux lieux d'exposition à travers le monde¹².

Pour cause, l'invasion irakienne a causé d'importants dégâts matériels sur le territoire national koweïtien. Au-delà des puits de pétrole, ce sont également les bâtiments publics koweïtiens qui ont été pris pour cible. Le musée national du Koweït est touché par un incendie volontaire en 1991. Cet incendie causa la destruction du musée national du Koweït et du centre culturel *Dar al-Athar al-Islamiyyah* et d'une partie des œuvres n'ayant pas été déplacées vers Bagdad. Ces destructions ont également causé la perte d'un grand nombre d'enregistrements et de travaux de recherche en cours.



Le musée national du Koweït a été l'une des premières cibles des troupes irakiennes lors de l'invasion. Les troupes irakiennes ont procédé au pillage systématique de presque l'intégralité des collections de la Maison des Antiquités islamiques, ainsi que de 60 à 70 % des objets conservés au Musée national du Koweït. Cette action a été menée de manière délibérée et méthodique, incluant le vol des documents relatifs aux collections, tels que les registres, les fichiers administratifs et les clés des vitrines. En outre, les envahisseurs ont incendié les premiers et troisièmes bâtiments du musée, après en avoir vidé leur contenu, afin de détruire toute preuve du pillage et compliquer la restauration du musée à son état originel. Un voilier symbolique, l'*Al Boom*, construit pour représenter la nation koweïtienne, a également été incendié.



Galerie *Dar al-Athar al-Islamiyyah* du Musée national du Koweït avant et après les actes de vandalisme au cours de l'invasion irakienne.

Ce processus de pillage sélectif, accompagné du transfert des objets les plus précieux vers le Musée national d'Irak, tout en laissant les objets secondaires sur place au Koweït, suggère que l'opération était préméditée et hautement organisée. Cette stratégie de sélection des objets volés indique une planification minutieuse et une exécution logistique sophistiquée¹³.

Les objets ciblés appartiennent à la dynastie moghole, ce qui a été confirmé par la cheikha Hussa Salem Al-Sabah dans une interview réalisée en 2010. Elle a précisé que certains des artefacts disparus remontent à cette époque et comprennent notamment « environ 20 bracelets en or, des colliers, des bagues de cheville, de la poterie, des pointes de flèches et des exemplaires du Coran¹⁴ ».

Cette sélection d'objets précieux témoigne d'une stratégie de ciblage des artefacts de grande valeur historique et culturelle, en particulier ceux liés à des périodes et dynasties d'une importance capitale pour l'histoire islamique.

La sélection d'objets d'art qui était alors en itinérance, dans ce contexte, ne pouvait être rapatriée. Les collections de *Dar al-Athar al-Islamiyyah* s'étaient muées en un musée sans murs, apatrides et demeurent les seuls objets d'art ayant été sauvées de la guerre du Golfe parmi les sept-mille que comptait la collection.

Après la tournée américaine de l'exposition Arts islamiques et mécénat : Trésors du Koweït à la fin du mois de janvier 1993¹⁵, du 12 février au 16 mai 1993, l'exposition koweïtienne s'installe à Paris pour le début de sa tournée européenne¹⁶.

L'Institut du monde arabe se place alors comme la vitrine symbolique européenne de l'identité nationale et la résistance koweïtienne face à l'occupation irakienne¹⁷. Les ambitions de l'Institut du monde arabe permettent, au travers d'œuvres d'art, de mieux faire connaître le patrimoine culturel koweïtien en France au moment même où le pays fait face aux conséquences de la guerre et est en pleine reconstruction.



Affiche de l'exposition "Art islamique et mécénat, trésors du Koweït" à l'Institut du monde arabe, *Dar al-Athar al-Islamiyyah*, Yarmouk, Koweït.

4) Conséquences de l'invasion irakienne sur les institutions culturelles koweïtiennes

La période post-conflit a révélé l'ampleur des dommages infligés au patrimoine culturel koweïtien. Selon les déclarations de M. Fahad Wohaibi, directeur adjoint du Musée national, les forces d'occupation irakiennes ont, en septembre 1990, procédé à l'exfiltration systématique d'un nombre considérable de chefs-d'œuvre et d'artefacts islamiques datant du VIII^e siècle, utilisant pour ce faire dix-sept véhicules de transport. Les objets n'ayant pu être emportés ont été délibérément détruits par le feu. Cette opération a entraîné la perte ou la détérioration de quelque 30 000 pièces, considérées comme faisant partie des trésors les plus précieux de la civilisation islamique¹⁸.

M. Fahad Wohaibi a souligné la perte irrémédiable de pièces uniques, parmi lesquelles des éléments de jeu d'échecs en cristal fabriqués en Égypte au Xe siècle, des fragments de Coran du VII^e siècle, ainsi qu'une collection significative de tapis turcs et persans vieux de plus de cinq siècles.

La disparition de l'intégralité de l'œuvre picturale de Mojab al Dossery, considéré comme le pionnier de l'art koweïtien, a également été déplorée. En outre, une part importante du fonds archéologique du musée a été soustraite, comprenant des jarres de l'époque gréco-romaine et un ensemble varié d'artefacts provenant de l'île de Failaka, témoignages cruciaux de l'ère commerciale antique de la région.

Face à la crainte d'une dispersion des objets volés sur le marché de l'art, M. Wohaibi a sollicité l'intervention de l'UNESCO pour surveiller toute transaction illicite impliquant les biens culturels koweïtiens dérobés. En réponse, l'organisation internationale a diffusé des informations détaillées et des descriptions précises des œuvres manquantes auprès des agences compétentes et d'Interpol. Néanmoins, l'établissement d'un inventaire exhaustif, indispensable à toute opération de récupération en Irak ou à l'action d'Interpol, s'est avéré impossible en raison de la destruction des registres muséaux lors du pillage.

Bien qu'une délégation des Nations Unies, lors d'une visite post-conflit au Koweït, ait affirmé le bon état de conservation des collections du Musée national et promis leur restitution, l'absence manifeste de contrition de la part des autorités irakiennes quant aux dégâts causés, ainsi que le manque d'engagement concret dans le processus de restitution des trésors spoliés, ont continué d'alimenter les inquiétudes de M. Wohaibi quant au devenir de ce patrimoine inestimable.

Des efforts ont été déployés par le ministère de l'Information pour rétablir la situation culturelle au Koweït malgré les lourdes destructions qui ont frappé toutes ses institutions pendant l'occupation irakienne. Après la libération du Koweït le 26 février 1991, le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions contre le régime irakien défait. La résolution n°687 adoptée le 3 avril 1991 dispose que les biens koweïtiens volés par les Irakiens devaient leur être restitués¹⁹.

Il s'agissait en premier lieu des collections du Musée national du Koweït ainsi que celle de *Dar al-Athar al-Islamiyyah*. Le 26 octobre 1991, les autorités irakiennes ont remis la dernière partie des objets volés qu'elles avaient déclarés être en leur possession. Les acquisitions pillées qui ont été restituées étaient incomplètes et partiellement endommagées.

La période post-conflit a été marquée par des efforts diplomatiques et internationaux concertés visant à la restitution du patrimoine culturel koweïtien spolié. Dix-huit mois après la déprédation du Musée national du Koweït, ces initiatives ont abouti à la récupération de 17 000 artefacts muséaux, conformément aux documents soumis par les autorités irakiennes aux Nations Unies. Ce processus de restitution a été supervisé par l'UNROP (*UN Return of Property*), une agence spécialement mandatée par l'ONU, qui a également rapporté la restitution d'ouvrages de la Bibliothèque centrale du Koweït, de lingots d'or, de devises, et même d'un avion civil²⁰.

La vérification méticuleuse effectuée par des experts et des membres de la famille royale koweïtienne a suscité des interrogations quant aux motivations sous-jacentes de cette spoliation. L'hypothèse a été émise que l'objectif des forces irakiennes n'était pas la destruction des collections nationales, mais plutôt leur intégration au fonds du Musée de Bagdad. Malgré la restitution d'une part significative des collections, certains objets ont subi des dommages irréversibles, tandis que d'autres demeurent non localisés ou non inventoriés.

Parmi les 59 pièces toujours portées disparues, on peut citer un poignard moghol du XVI^e siècle, orné d'or et serti de pierres précieuses, ultérieurement identifié lors d'une vente aux enchères londonienne et restitué au Koweït. Le régime de Saddam Hussein a tenté un geste de conciliation en 2003 en conviant des représentants koweïtiens au Musée national de Bagdad pour l'identification d'objets appartenant au Koweït.

Cependant, cette démarche n'a pas permis de localiser l'intégralité des pièces manquantes. La cheikha Hussa Sabah Al-Salim Al-Sabah a notamment évoqué l'absence d'une émeraude de 234 carats, d'une gemme ornée de calligraphie arabe, et de perles de rubis d'époque moghole. Elle a souligné que malgré la restitution de trésors inestimables après des décennies de négociations, 59 pièces appartenant au DAI demeurent non localisées. De son côté, le Musée national a par ailleurs signalé 487 objets dont la localisation reste inconnue, alimentant les spéculations sur leur possible intégration à des collections privées dans le monde arabe, constituant ainsi un « héritage non résolu de la première guerre du Golfe²¹ ».

Deux décennies après l'invasion irakienne, la restitution partielle des collections muséales koweïtiennes, deux décennies après l'invasion irakienne, n'a pas catalysé un processus de reconstruction et de restauration immédiat des institutions muséales du pays. Douze années après la libération, les musées du Koweït ont demeurés fermés, leurs galeries portant encore les stigmates du conflit.

Face à cette situation, la Cheikha Hussa Sabah Al-Salim Al-Sabah a initié l'organisation d'expositions itinérantes mettant en lumière le patrimoine culturel koweïtien, dans le but de sensibiliser la communauté internationale aux préjudices causés par l'invasion irakienne. Parallèlement, la Maison des Antiquités islamiques a repris ses activités, notamment à travers la réactivation d'un programme de conférences animées par des experts en études islamiques et la mise en place de cours d'art islamique.

Cette séquence d'événements souligne la complexité des enjeux liés à la restitution et à la préservation du patrimoine culturel dans un contexte post-conflit, ainsi que l'importance des initiatives diplomatiques et culturelles dans le processus de reconstruction nationale koweïtienne.

Notes

(1) Présentation du Koweït, France Diplomatie, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/koweit/presentation-du-koweit/>

(2) Philippe Pétriat, *Aux pays de l'or noir : Une histoire arabe du pétrole*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2021.

(3) La seconde guerre du Golfe ou guerre d'Irak s'ouvre le 20 mars 2003 avec l'invasion de l'Irak par une coalition menée par les États-Unis contre le parti Baas de Saddam Hussein. L'invasion s'est soldée par une rapide défaite de l'armée irakienne, l'exécution de Saddam Hussein et la mise en place d'un nouveau gouvernement.

(4) Notamment concernant les marchés pétroliers, l'effacement d'une dette contractée par l'Irak et un contentieux territorial datant de l'indépendance du Koweït en 1961.

(5) Résolution n°660, 1990 adoptée par le Conseil de Sécurité à sa 2932^{ème} réunion le 2 août 1990. En ligne : <https://digitallibrary.un.org/record/94220?ln=fr&v=pdf>. Cette résolution constate l'existence d'une invasion du Koweït par les troupes militaires irakiennes constituant un risque pour la sécurité internationale et la paix.

Cette résolution exige le retrait des troupes irakiennes du Koweït, condamne l'invasion, engage les deux pays à entamer des négociations de paix et décide de l'organisation d'une réunion ultérieure pour examiner l'évolution de la situation après la présente résolution. La résolution a été approuvée par l'ensemble des participants, seul le Yémen s'est abstenu.

(6) Henry Laurens, *L'Orient arabe à l'heure américaine, de la guerre du Golfe à la guerre d'Irak*, Paris, Hachette Littératures, 2008.

(7) Île du Koweït située à l'entrée de sa baie à 20km de Koweït City. Les nombreuses campagnes de fouilles archéologiques sur cette île révèlent des traces d'occupation de l'île datant de l'âge de Bronze.

(8) L'actuel ministère de l'Information.

(9) Collection assemblée par Cheikha Husa al-Salem al-Sabah et son mari Cheikh Nasser al-Salem al-Sabah.

(10) « *Islamic Art & Patronage : treasures from Kuwait* », les objets de cette exposition itinérante ont été sélectionnés par Esin Atil, historienne des arts islamiques aux Arthur M. Sackler et Freer galleries.

(11) Six autres objets de la collection ont également été prêtés au moment de l'invasion irakienne au musée d'art du comté de Los Angeles pour l'exposition Le romantisme du Taj Mahal. Un total de 120 objets d'arts de cette fondation a pu être sauvés des destructions.

(12) Whitney Constance, Bassam Anne Al et Maḥaf al-Kuwait al-Waṭanī (éds.), *Art in exile : a Kuwaiti experience*, Kuwait, Gulf Museum Consultancy Company WLL, 2003.

(13) Sulaiman Abdullah Al-Enezi, *The Iraqi Attacks on the Scientific, Educational, and Cultural Institutions in Kuwait: Reports of Experts from UNESCO and Arabic and Muslim Organizations*, Center for Research and Studies on Kuwait (CRSK), Koweït, 1993.

(14) Martin Chulov, « *Kuwait's Lost Treasure : How Stolen Riches Remain Central to Rift with Iraq* », The Guardian, 21 juin 2010.

(15) L'exposition a été présentée dans 8 musées différents en Amérique du Nord entre le 9 décembre 1990 et le 10 janvier 1993. Dans l'ordre chronologique : The Walters Art Gallery à Baltimore Maryland, au Kimbell Art Museum de Fort Worth au Texas, à la Emory university Museum of art and archeology d'Atlanta en Géorgie, au Scottsdale Art Center en Arizona, au Virginia museum of fine Arts à Richmond, au Saint Louis Museum of art, au Canadian museum of civilization de Hull au Québec et enfin au Musée d'art de la Nouvelle Orléans en Louisiane.

(16) Op. cit. Whitney Constance, Bassam Anne Al et Maḥaf al-Kuwait al-Waṭanī (éds.), *Art in exile : a Kuwaiti experience*, Kuwait, Gulf Museum Consultancy Company WLL, 2003.

(17) Annexe n° 2 : Affiche de l'exposition « Art islamique et mécénat, trésors du Koweït » à l'Institut du monde arabe, *Dar Al-Athar Al-Islamiyyah*, Yarmouk, Koweït.

(18) Bruce P. Montgomery. « *The Rape of Kuwait's National Memory.* », International Journal of Cultural Property, 22 n°1, Février 2015, pp. 61-84.

(19) Divisée en neuf sections, la résolution 687 a pour premier objectif la garantie du respect des frontières entre l'Irak et le Koweït et prévoit le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït (MONUIK) le long de la zone démilitarisée à 10 kilomètres à l'intérieur de l'Irak et 5 kilomètres à l'intérieur du Koweït.

((20) « U.N. Mission Charges Iraq Destroyed Kuwait. » United Press International Archives, 28 mars 1991. En ligne : [:https://www.upi.com/Archives/1991/03/28/UN-mission-charges-iraq-destroyed-Kuwait/3492670136400/](https://www.upi.com/Archives/1991/03/28/UN-mission-charges-iraq-destroyed-Kuwait/3492670136400/)

(21) Martin Chulov, « *Kuwait's Lost Treasure: How Stolen Riches Remain Central to Rift with Iraq.* », The Guardian, 21 juin 2010.

Le Koweït, petit dernier de la politique de diversification dans le Golfe

Pablo Lechapelier

Diplômé de l'Inalco en relations internationales, langue et civilisation arabes.

Avec 4 millions d'habitants dont seulement 30% sont des citoyens, et 8% des réserves mondiales de pétrole, le Koweït fut le premier pays à accéder à l'indépendance dans le Golfe.

Il y a 60 ans, ce petit État était le Dubaï d'aujourd'hui, en témoigne l'édition du Monde Diplomatique de décembre 1960 : « ville promue au rang d'État dont les représentants sont reçus avec empressement et écoutés avec déférence par les responsables des grandes puissances, le Koweït brille par sa richesse et son ambition ».

Seulement, malgré sa population jeune et riche, sa large palette de services sociaux largement subventionnée, et son PIB par habitants qui figure parmi les plus élevées au monde grâce aux revenus du pétrole, il est un des derniers de la région à se préoccuper de la diversification de son économie et de sa dépendance à l'or noir dont l'exportation représente plus de 90% de ses recettes budgétaires. Le nouvel émir Meshal al-Sabah, arrivé au pouvoir en décembre 2023, ne semble pas non plus changer les orientations de cet État-Providence qui contrôle et octroie plus de 75% des emplois, et dont la transparence et le manque d'efficacité freinent la répartition équitable des biens fonciers et l'établissement de nouvelles entreprises privées et étrangères.

Avec une vie politique tourmentée, un parlement au service des grandes familles de l'émirat dissous, et une constitution que l'exécutif a suspendu pendant 4 ans, le nouvel émir a entre ses mains le sort de la « seule démocratie du Golfe ».

Le Koweït est un État vulnérable, tant face aux tensions régionales qui perturbent une stabilité nécessaire au bon acheminement de ses exportations en pétrole, qu'au regard de sa politique intérieure tourmentée par les tensions entre chiites et sunnites et par les 400.000 bidounes dont la nationalité koweïtienne est parfois refusée par l'administration de l'émirat. Puissance financière et pétrolière, mais aussi démocratie en crise et médiateur régional déclassé par ses voisins saoudiens et qataris, le Koweït doit alors habilement composer entre conservatisme et politique d'ouverture, entre attractivité et préférence nationale au service de sa « koweïtisation ».

Établie en 2017, la feuille de route de l'émirat pour les 20 prochaines années « Vision 2035 » fixe alors pour objectif d'investir dans des domaines clés et prometteurs et de se montrer ouvert et rassurant aux yeux du monde, sans pour autant succomber aux contradictions que cette voie pourrait impliquer.

Une démocratie en crise

Alors que pour pouvoir décider de l'orientation d'un pays, il faut savoir qui décide et comment, la monarchie parlementaire koweïtienne a connu plusieurs bouleversements récents depuis l'accession au pouvoir de l'émir Meshal al-Ahmad al-Sabah en décembre 2023. À peine six semaines après les élections législatives, l'émir a dissous le parlement, une chambre composée de 50 élus où les 29 sièges de l'opposition turbulente et critique se compose de démocrates, de salafistes, de chiïtes et de frères musulmans, et bloque quasi systématiquement les décisions gouvernementales.

Le parlement, que la constitution de 1962 protégeait, pouvait contrebalancer la monarchie en cas de désaccord citoyen ou de crise. Seulement la récente suspension de plusieurs de ses articles par l'émir pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans, a fait basculer le Koweït dans le camp des « démocraties incomplètes », et entrave la prise de décisions unanimes, remarque Jean-Paul Ghoneim, chercheur associé à l'IRIS et spécialiste des pays du Golfe.

Et si sa neutralité est facilitée par sa bonne entente avec ses voisins, la question des 400 000 apatrides biduns privés de droits depuis l'indépendance du pays en 1961, reste une épine dans le pied du Koweït, ternissant son image internationale et soulignant les tensions internes qui persistent malgré les efforts diplomatiques.

Sur le plan diplomatique, le Koweït maintient une posture active et équilibrée. Allié des États-Unis, il importe également de nombreux produits manufacturés en Chine ; pays avec qui il maintient des relations cordiales, et sait naviguer avec prudence entre les grands acteurs du Moyen-Orient, jouant notamment un rôle de médiateur dans des crises régionales telles que la détente entre l'Iran et l'Arabie saoudite.

Dépendance au pétrole et obstacles à la diversification économique

Du pétrole, l'émirat en exporte beaucoup, et l'économie koweïtienne en reste largement dépendante. Il représente 50% du PIB, 90% des recettes budgétaires et 95% des exportations. Avec environ 104 milliards de barils de réserves, soit 8% des réserves mondiales, le Koweït est le quatrième producteur de l'OPEP. En 2022, les exportations de biens ont atteint 101 milliards de dollars. Le secteur industriel, en partie dédié à la gestion du pétrole, représente environ 45% du PIB et emploie 25% de la main-d'œuvre, tandis que le secteur manufacturier reste sous-développé, ne contribuant qu'à hauteur de 7% du PIB.

En revanche, le secteur des services constitue plus de la moitié du PIB et emploie près des $\frac{3}{4}$ de la main-d'œuvre nationale, notamment sollicitée par les services publiques. Quant aux 32 milliards d'importations annuelles en produits alimentaires et manufacturés qui témoignent de la forte dépendance du pays au commerce extérieur, ils proviennent de la Chine (18%), des États-Unis (9%), de l'Inde (5%), et de ses voisins du Golfe (17%).

Malgré les 98% du PIB consacrés au commerce extérieur, le pays continue d'investir dans sa source de revenus première, notamment via le Clean Fuel Project et la construction d'une nouvelle raffinerie financés en partie par les 87 milliards de dollars dédiés au secteur pétrolier jusqu'à 2030.

Des réformes économiques indispensables

Pour que le Koweït parvienne à s'extraire de sa dépendance au pétrole, certaines réformes profondes sont indispensables, surtout dans les secteurs financier et foncier qui souffrent de blocages majeurs. L'intervention massive de l'État, combinée à une législation limitant la liberté d'établissement pour les non-nationaux freine la croissance d'un secteur privé pourtant indispensable à la diversification d'une économie.

A ce sujet, le FMI a souligné l'urgence d'un nouveau cadre juridique permettant au Koweït de financer son déficit autrement qu'en puisant dans les Fonds de Réserve Générale (GRF), et de lever l'interdiction, actuellement soutenue par les parlementaires de l'opposition, de faire appel aux marchés de capitaux internationaux.

En parallèle, les difficultés d'accès à la propriété immobilière pour une grande partie de sa population et des entreprises ralentit également le développement du pays.

Si le gouvernement propose des parcelles de 400 m² à tous les jeunes couples, ceux-ci doivent attendre une dizaine d'année en moyenne pour avoir accès à ces logements excentrés, tandis que la majorité des terrains publics restent inutilisées ou sous-louées sans que l'État n'ait les moyens de les récupérer ou de les réaffecter efficacement.

Exemple parfait des lacunes de l'administration koweïtienne, sa politique foncière pousse certaines entreprises à renoncer à des projets d'expansion en raison de la rareté et du coût élevé des terrains disponibles. Ainsi, la création d'une autorité foncière indépendante, encouragée par la Banque mondiale et sa feuille de route de 2022, fait partie des réformes incontournables au développement de l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers.

Nouveaux projets, nouveaux espoirs pour le soft power koweïtien

Face au Louvre d'Abu Dhabi, à l'immense Musée national de Doha, au Festival de Diriyah lancé par Riyadh, ou à la valorisation saoudo-qatarienne de la culture bédouine, le Koweït fait pâle figure avec moins de 100 visiteurs hebdomadaires pour le plus grand musée du pays.

Si l'absence de politique culturelle est un choix assumé par le émirat qui reflète les intérêts citoyens, ce sont aussi les séquelles de l'invasion irakienne de 1990, responsable de la pollution massive des eaux, et de la destruction de la faune et de la flore locale, qui continuent de le hanter et freiner les ambitions touristiques koweïtiennes. A ce sujet, le parlement continue de régulièrement bloquer les plans de développement touristique, en raison de soupçons de corruption et de préoccupations sécuritaires ainsi que la pression des lobbies islamistes dont l'opposition est composée.

Malgré cette absence de politiques culturelles, le plan « vision 2035 » porté par l'émir Meshal al-Sabah mise sur les domaines financiers et des nouvelles technologies. Avec pour ambition de devenir un centre économique et financier, le Koweït a comme projet phare la construction de la Silk City, une nouvelle ville qui devrait accueillir 700 000 habitants, s'étendre sur 250 km², créer 450 000 emplois, et générer jusqu'à 30% du PIB du pays. En parallèle, le Koweït prévoit de transformer cinq de ses îles (Boubiyan, Failaka, Warbah, Miskan, et Awhah) en destinations touristiques afin d'accueillir des musées, des centres culturels, des universités, et des installations sportives. Plus concrètement, un nouveau budget de 32 milliards de dollars étalé sur 10 ans prévoit également de nouvelles infrastructures comme le nouveau port de Mubarak al-Kabeer sur l'île de Bouyan qui vise à résoudre les problèmes de trafic maritime du pays ou encore l'extension de l'aéroport international et la construction de voies ferrées et de métros.

Privatisation et réforme du secteur public, entre attractivité et koweïtisation

Pour tenir sa feuille de route, le Koweït doit habilement concilier attractivité, privatisation, et ouverture pour attirer les IDE (Investissements Directs à l'Étranger), tout en continuant de favoriser les citoyens koweïtiens et d'accroître l'indépendance du pays quant au commerce extérieur. Bien que le pays soit ouvert aux IDE, avec une augmentation de 33,6% des entrées en 2022, soit 758 millions de dollars et un stock d'IDE représentant 8,2% du PIB, il reste sous-développé par rapport à ses voisins du Golfe et concentrés dans les hydrocarbures, l'immobilier, et la construction. L'objectif ambitieux d'augmenter les IDE de 300 % d'ici 2035 pour atteindre 200 milliards de dollars, annoncé par le Ministère des Finances l'année dernière, implique donc d'importants investissements dans les nouvelles technologies et les énergies renouvelables.

En conséquence, le gouvernement a engagé des réformes du marché du travail et dans certains secteurs pour encourager une plus grande participation du secteur privé, et est parvenu à privatiser la Bourse du Koweït en 2019, avec 50% des actions vendues à des investisseurs privés, ou encore à revoir à la baisse des subventions sur l'énergie et à augmenter du prix de l'essence en 2016. Pourtant, cette ouverture doit être équilibrée avec la politique de koweïtisation, qui exige que les ressortissants du CCG ou du Koweït détiennent 51%, malgré l'exception de l'amendement de 2017 qui assouplit quelques restrictions.

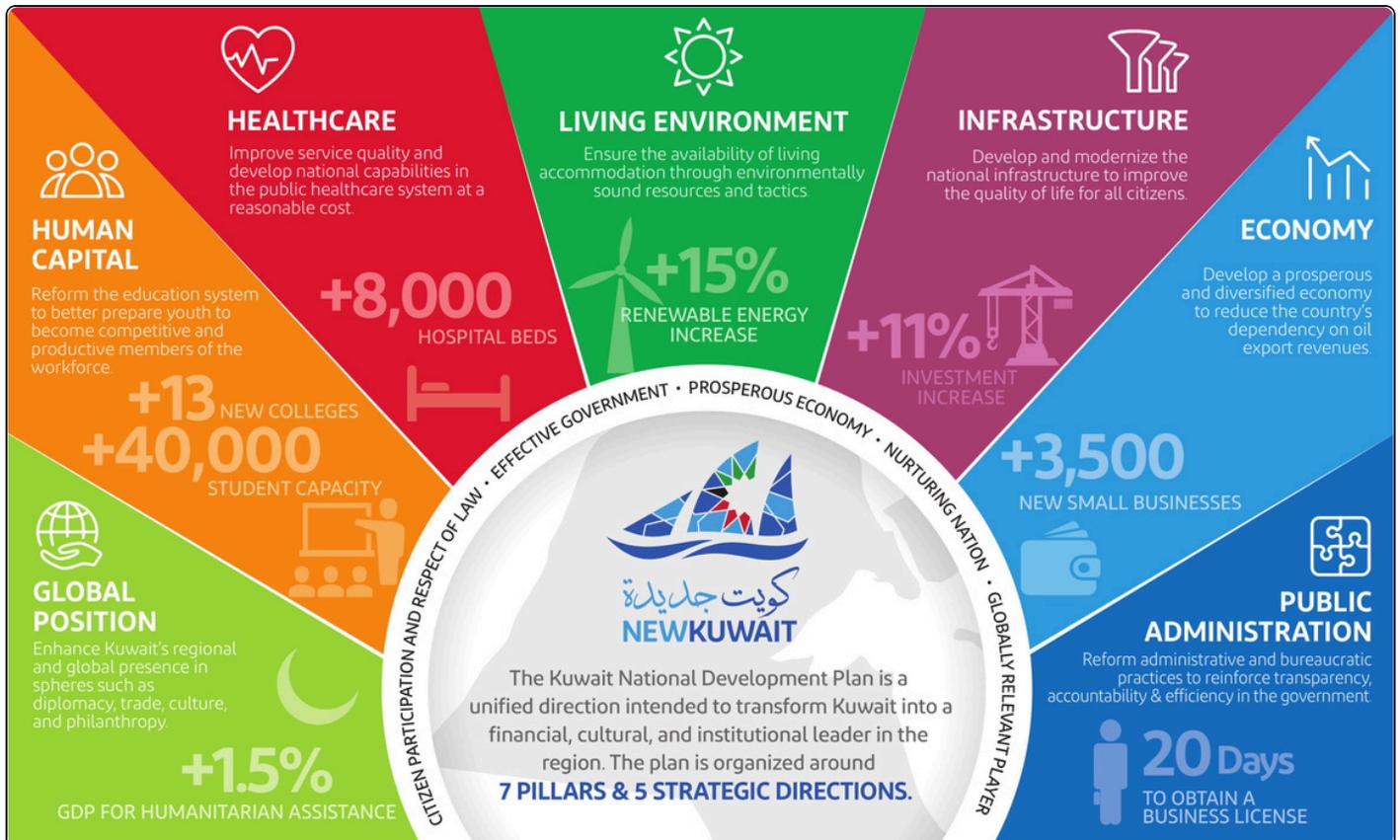
Conclusion

Proportionnellement à sa taille et à sa démographie, le Koweït a les moyens d'un pays riche, que la petite taille n'empêcherait pas de rayonner par son attractivité, sa diplomatie, ou sa culture. N'étant pourtant pas contraint par une diplomatie régionale imposée ou compromise, la législation restrictive pour les non-nationaux limitent l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que l'acquisition de nouveaux biens. Aussi, l'absence de protection de la propriété intellectuelle décourage les investissements dans les secteurs innovants.

Malgré ce potentiel et les nombreux exemples de diversification chez ses voisins du Golfe, le Koweït souffre encore des tares propres aux pays en développement et d'un manque d'infrastructures et d'efficacité dans ses services publiques auxquelles nouvelle politique de privatisation ne saurait remédier à elle seule.

Quand et par quoi l'émirat remplacera sa dépendance à l'or noir ? Les objectifs à long terme de la « vision 2035 » sauront-ils pallier à l'épuisement de la manne pétrolière à temps ? À une période charnière pour le pays, le nouvel émir semble encore hésiter entre l'établissement d'une nouvelle monarchie efficace et la vertu d'une démocratie qui doit tout de même être réformée, pour concilier modernisation économique et stabilité politique.

Les objectifs du plan *Kuwait Vision 2035*



newkuwait.gov.kw



CEGESMO

**Centre d'études géopolitiques
sur le Moyen-Orient**

@cegesmo - Strasbourg - cegesmo.org